



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1964 B 00829

Numéro SIREN : 642 008 296

Nom ou dénomination : UNIGRAINS

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 52999



20170529992016

DATE DEPOT : 13/07/2017

N° DE DEPOT : 52999

N° GESTION : 1964B00829

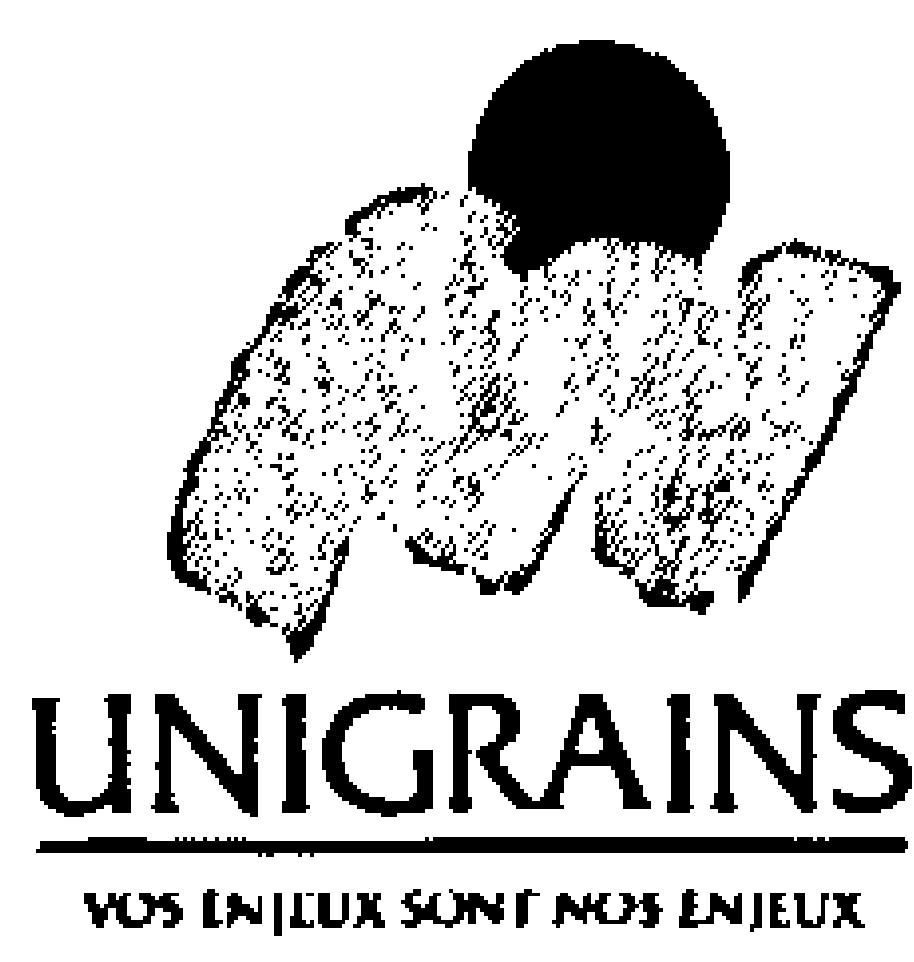
N° SIREN : 642008296

DENOMINATION : UNIGRAINS

ADRESSE : 23 AVE DE NEUILLY 75016 PARIS

MILLESIME : 2016

.



Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

13 JUL. 2017

Sous le N° : 52999

CERTIFIÉ CONFORME

A L'ORIGINAL

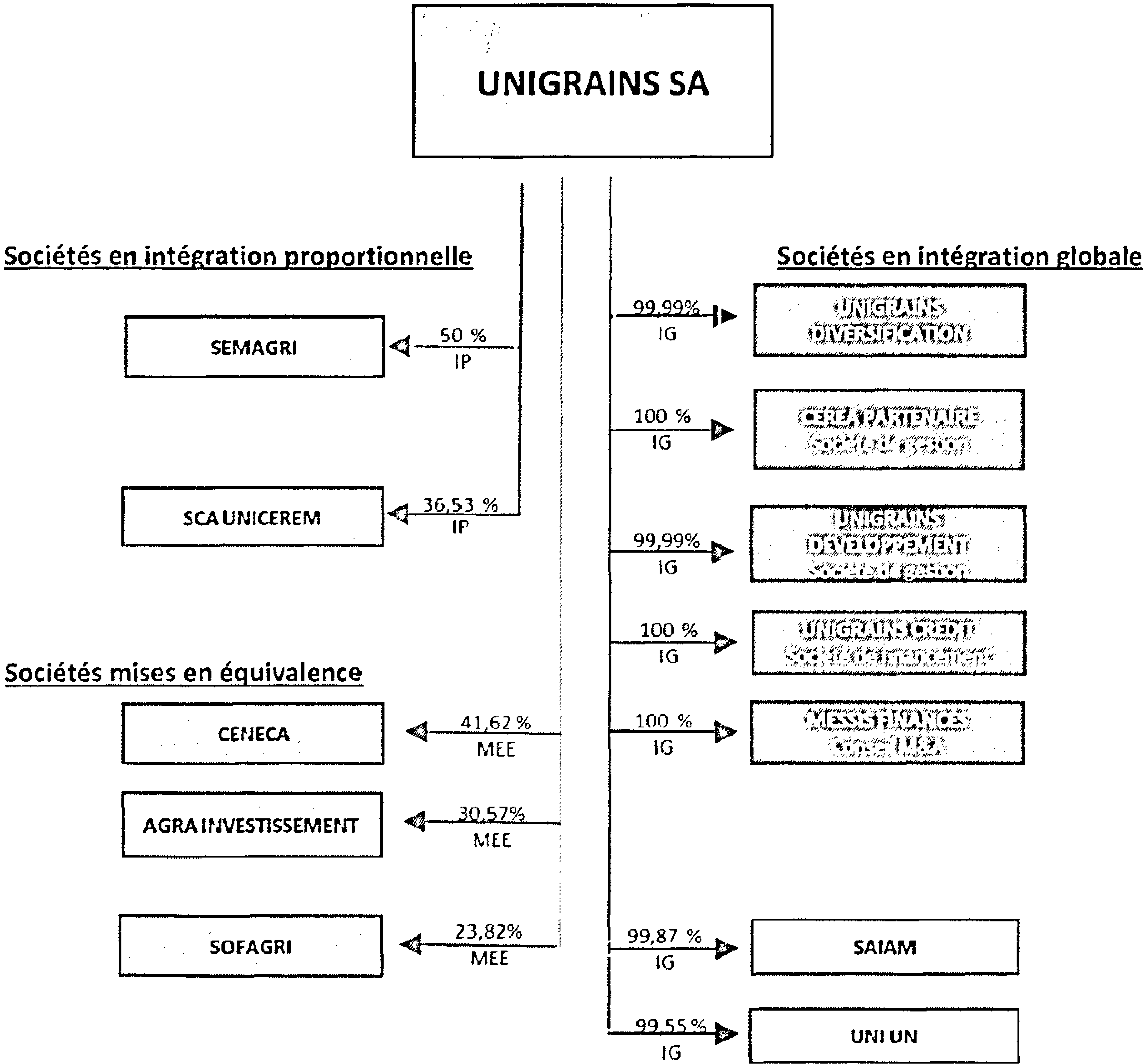
Dehaene

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES 2016

UNIGRAINS SA

23 Avenue de Neuilly - 75016 Tél : 01 44 31 10 00 Fax : 01 47 20 44 03 <http://www.unigrains.fr>
SA au capital de 7 000 000 € - RCS PARIS 642 008 296 - SIRET 642 008 296 00039

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2016



SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS ET FINANCIERS CONSOLIDES 2016

PARTIE – UNIGRAINS – COMPTES CONSOLIDES 2016	5
BILAN CONSOLIDE – UNIGRAINS – 31 DECEMBRE 2016	6
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE – UNIGRAINS – 31 DECEMBRE 2016	8
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	9
FAITS CARACTERISTIQUES	10
- NOTE 1 : PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES ET PRINCIPALES REGLES DE VALORISATION	11
<i>a)Présentation des comptes consolidés</i>	11
<i>b)Méthode de consolidation</i>	11
<i>c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés</i>	12
<i>d) Principes comptables</i>	13
<i>e) Périmètre de consolidation</i>	18
<i>f) Définition du périmètre de consolidation</i>	19
<i>g) Comptes consolidés pro forma aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC</i>	20
- NOTE 2 : PORTEFEUILLE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DEFINITION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	23
- NOTE 3 : GEOGRAPHIE DU CAPITAL	24
- NOTE 4 : IMMOBILISATIONS	25
- NOTE 5 : IMPOTS DIFFERES ACTIFS	25
- NOTE 6 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	26
- NOTE 7 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	26
- NOTE 8 : TRESORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES	26
- NOTE 9 : COMPTES DE REGULARISATION	27
- NOTE 10 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	27
- NOTE 11 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27
- NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	28
- NOTE 13 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	28
- NOTE 14 : AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	28
- NOTE 15 : DETAIL DES IMPOTS SUR LE RESULTAT	28
- NOTE 16 : RESULTAT DE L'EXERCICE	29

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS ET FINANCIERS CONSOLIDES 2016

- NOTE 17 : RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	29
- NOTE 18 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	30
- NOTE 19 : AUTRES INFORMATIONS	31
- NOTE 20 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES	31
- NOTE 21 : AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN	31

UNIGRAINS SA
Bilan consolidé au 31 Décembre 2016

ACTIF (en milliers d'euros)		EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	Note 4	665	179
Immobilisations corporelles	Note 4	10 697	11 447
Immobilisations financières	Note 4		
Titres de participation non consolidés		522 119	471 812
Participations mises en équivalences		4 702	4 678
Autres immobilisations financières		53 608	57 288
TOTAL I		591 791	545 404
ACTIF CIRCULANT			
Impôts différés actif	Note 5	4 459	3 176
Clients et Autres débiteurs	Note 6	14 806	6 060
Valeurs mobilières de placement	Note 7	151 749	193 680
Trésorerie nette des concours bancaires	Note 8	40 410	25 670
Comptes de régularisation	Note 9	753	408
TOTAL II		212 177	228 994
TOTAL GENERAL		803 968	774 398

UNIGRAINS SA
Bilan consolidé au 31 Décembre 2016

PASSIF (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		
Capital social Note 10	7 000	7 000
Primes Note 10	-	-
Réserves consolidées Note 10	719 064	702 834
Ecart de conversion Note 10	-	-
Résultat net de l'exercice (part du groupe) Note 10	27 791	20 278
TOTAL I	753 855	730 112
INTERETS MINORITAIRES	3	23
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges Note 11	2 668	2 467
TOTAL II	2 668	2 467
DETTES		
Impôts différés passifs	-	-
Emprunts et dettes financières Note 12	27 937	28 727
Fournisseurs et Autres créditeurs Note 13	15 059	12 929
Autres dettes et comptes de régularisation Note 14	4 445	141
TOTAL III	47 441	41 797
TOTAL GENERAL	803 968	774 398

UNIGRAINS SA

Compte de résultat consolidé au 31 Décembre 2016

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
+ Vente de marchandises		
+ Production de services	16 488	7 778
+ Autres produits d'exploitation	-	3
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 488	7 781
CHARGES D'EXPLOITATION		
- Achats consommés	8 869	7 755
- Charges de personnel	19 241	15 040
- Autres charges d'exploitation	674	89
- Impôts et taxes	620	892
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 220	1 176
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	30 624	24 952
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 14 136	- 17 171
PRODUITS FINANCIERS		
+ Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
+ Produits financiers/ Participation et autres titres détenus à LT	17 763	11 216
+ Produits /Prêts et créances sur clientèle	403	282
+ Produits sur Valeurs mobilières de placement	1 000	3 922
+ Plus value sur cession d'immobilisations financières	22 403	31 218
+ Reprises/Amort et provisions - charges financières	16 191	8 408
+ Autres produits financiers	1 994	3 126
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	59 754	58 172
CHARGES FINANCIERES		
- Coût de l'endettement financier brut	36	62
- Amortissements et provisions - charges financières	11 692	15 354
- Moins value sur cession d'immobilisations financières	2 147	207
- Autres charges financières	1 391	5 321
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS (VI)	15 266	20 944
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	44 489	37 228
+ Autres produits et charges exceptionnels (VII)	1 812	2 919
- Impôts sur les bénéfices (VIII) Note 15	4 511	1 688
3 - RESULTAT DES ENTREPRISES INTEGREES (I - II + V - VI + VII - VIII)	27 654	21 288
- Résultat des Fonds Gérés (IV)	- 23	- 68
- Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence (X)	- 114	1 074
- Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition (XI)	-	-
- Intérêts minoritaires (XII)	-	3
4 - RESULTAT NET (I - II + V - VI + VII - VIII - IV - X - XI - XII)	27 791	20 278
Résultat net part groupe Note 16	27 791	20 278
Résultat net intérêts minoritaires	3	23

Résultat par action : 198,50 euros

Résultat dilué par action : 198,50 euros

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE:

Unigrains a effectué une demande de retrait d'agrément en qualité de Société de Financement auprès de l'ACPR qui a été obtenue en date du 9 mars 2016 avec prise d'effet le 18 mars 2016.

Ce changement de statut juridique a rendu obligatoire un changement de présentation des comptes.

Les comptes de la société UNIGRAINS SA qui étaient établis et présentés conformément aux dispositions de la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit, doivent à compter du présent exercice ouvert le 1er janvier et clos le 31 décembre 2016, être établis et présentés, selon les règles applicables aux sociétés commerciales (Art L 123-12 à L 123-28-2 et R123-172 et suivants du code de commerce et dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement 2016-07).

Les changements apportés concernent essentiellement le mode et les règles de présentation des comptes, les méthodes comptables et règles d'évaluation étant demeurées inchangées.

Pour une meilleure lisibilité des comptes consolidés, il est présenté dans la NOTE 1 g) des comptes consolidés pro forma établis conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'ANC.

Par ailleurs, les comptes retenus pour la société AGRA INVESTISSEMENT sont les comptes du 31/12/2016 non audités.

Les comptes retenus pour les sociétés CENECA et SOFAGRI sont ceux arrêtés respectivement au 30/09/2016 et au 30/06/2016.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Le périmètre de consolidation a évolué en 2016 de la manière suivante:

- La société UNIGRAINS DEVELOPPEMENT a rejoint le Groupe et est consolidée par intégration globale au 01/01/2016.
- La société CREAGRO est sortie du périmètre de consolidation suite à sa liquidation le 23/12/2016.
- La SCI SEE est sortie du périmètre de consolidation suite à une opération de transmission universelle de patrimoine (TUP) avec UNIGRAINS SA au 30/06/2016.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

NOTE 1 - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES ET PRINCIPALES REGLES DE VALORISATION

a) Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe UNIGRAINS de l'exercice 2016 ont été établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés arrêtée par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016.

Les charges et les produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Par dérogation aux règles comptables courantes, afin de mieux refléter le résultat de l'activité habituelle de la société UNIGRAINS, le résultats de l'activité de portefeuille et notamment les gains ou pertes en capital figurent en résultat financier et non en résultat exceptionnel.

b) Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par UNIGRAINS SA ayant en autres pour activité la gestion de portefeuille pour autrui, la gestion d'actifs pour compte de tiers et des Sociétés Civiles immobilières.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante. Celle-ci existe dès lors que le groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

- Intégration Proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, et qui se situent dans le prolongement des activités financières d'UNIGRAINS sont consolidées par Intégration Proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

- *Mise en équivalence*

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de la filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction égale ou supérieure à 20% des droits de vote de cette filiale.

Sont par ailleurs consolidées par cette méthode les sociétés sous un autre contrôle mais dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement des activités financières d'UNIGRAINS.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

- *Calcul des écarts d'acquisition*

L'entrée dans le périmètre de consolidation de nouvelles sociétés donne lieu au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

- *Troisement des écarts d'acquisition*

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les modifications apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

- *Comptes réciproques*

Les créances, dettes et engagements réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Les provisions internes ont été éliminées dans la mesure où elles ne constatent pas une dépréciation ou un risque au niveau de l'ensemble consolidé.

- *Amortissements dérogatoires*

Les amortissements dérogatoires de l'exercice ont été éliminés pour un montant de 688 K€ et il a été pris en compte une imposition différée de +116 K€.

d) Principes comptables

UNIGRAINS applique les méthodes préférentielles prévues dans le règlement 99-02 amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016. Il s'agit :

- du provisionnement en totalité au compte de résultat des coûts des prestations de retraite et des prestations assimilées,
- de l'inscription à l'actif des immobilisations acquises dans le cadre d'une opération de location-financement,
- de la comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice,
- de l'enregistrement en résultat des écarts de conversion relatifs aux actifs et passifs monétaires libellés en devises.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables :

- de prudence,
- de coûts historiques,
- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- de permanence des méthodes.

Date de clôture des exercices

Toutes les entreprises consolidées ont arrêté leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre à l'exception de :

- CENECA et SOFAGRI pour lesquelles, en l'absence de comptes au 31 Décembre 2016, les comptes retenus ont été ceux arrêtés, respectivement au 30/09/2016 et au 30/06/2016.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Conversion des créances et des dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises, non couvertes par un achat ou par une vente de devises à terme, sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date du bilan. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écart de conversion au bilan dans

les comptes sociaux. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque financier dans les comptes sociaux.

Conformément à la méthode préférentielle prévue au § 300 du règlement 99-02, les écarts de conversion actif et passif sont comptabilisés en résultat consolidé.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût historique et sont amorties de façon linéaire sur une durée n'excédant généralement pas 5 ans.

Elles sont dépréciées de manière exceptionnelle lorsqu'il apparaît de manière irréversible que les flux de trésorerie futurs dégagés ne permettront pas de recouvrer leur valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée normale d'utilisation selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement généralement retenus par le Groupe sont les suivants :

- Agencements : 10 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel de bureau : 3 ans
- Véhicules : 4 ans
- Logiciels : 3 ans
- Installations : 5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur économique des participations ou la valeur de marché des autres titres devient inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Lorsque la valeur de marché n'existe pas ou présente une incertitude dans sa détermination, la valeur des participations est comparée à la quote-part de situation nette telle qu'elle résulte du dernier bilan disponible. La différence donne lieu à constatation d'une dépréciation.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisés par dérogation aux dispositions en résultat financier.

La valorisation du portefeuille au 31 décembre 2016 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne les fonds communs de placement à risque (FCPR), conformément aux pratiques de place, ne sont comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors bilan.

En cas de cession de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS ou FIFO).

Sont distingués parmi les immobilisations financières, les éléments suivants :

- ***Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme***

Cette catégorie comprend également les obligations remboursables, convertibles ou attachées à des Bons de Souscription d'Action, susceptibles de donner accès au capital, dès lors que ces titres sont détenus dès l'origine avec cette finalité dans le cadre de la politique de gestion des participations.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,
- les sociétés dont le capital social est détenu pour au moins 20% de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10% quand un poste d'administrateur est détenu et qu'une influence notable est exercée (*quand aucun actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que UNIGRAINS est l'un des trois premiers actionnaires*).

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

- ***Titres d'investissement***

Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

- **Prêts et Créances sur la clientèle**

Parmi les immobilisations financières figurent des créances sur la clientèle qui comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales et autres concours à la clientèle.

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dès lors qu'une créance sur la clientèle est porteuse d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Les dotations et reprises de provisions liées aux créances sur la clientèle sont inscrites au compte de résultat.

Impôts différés

Les différences constatées entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales ainsi que les différences temporaires et les reports déficitaires ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de placement de trésorerie. Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou de leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée. Le portefeuille de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

Les dépréciations des valeurs mobilières de placement sont la constatation comptable d'un amoindrissement de leur valeur résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques connus à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

La politique en matière de provisionnement de litiges et de contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice, les conséquences financières de chaque litige et les probabilités qui lui sont associés. Les provisions pour risque correspondantes sont dès lors ajustées pour refléter cette appréciation.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les prestations accordées aux salariés au titre des indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision pour l'ensemble des salariés des filiales du Groupe.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (*régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 1 140 k€.

Parmi les hypothèses retenues pour évaluer cette provision sont les suivantes :

- Taux de charges patronales : 40%, les charges sociales ont été provisionnées car la mise à la retraite est par hypothèse à l'initiative de l'employeur.
- Taux d'actualisation de 1,42% hors inflation
- Age de départ à retraite : 65 ans

Emprunts et dettes assimilées

Les dettes envers les établissements de crédit et les emprunts et dettes financières diverses sont présentés selon leur durée initiale ou leur nature. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Impôt sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % et passera à 28% en 2020; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme pouvant bénéficier du régime fiscal des plus-values à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (*12% du résultat brut des PV de cession*)

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1^{er} janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1^{er} janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une Contribution Sociale de Solidarité de 0,16 % (*après application d'un abattement de 19M€*) instaurée en 2016. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et ses filiales immobilières. Dans le cadre de l'intégration fiscale, la SCI SEE est sortie du périmètre de consolidation et la société UNIGRAINS DIVERSIFICATION est quant à elle, entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale au 01/01/2016.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits (*et moins-values nettes à long terme*) sont pris en compte au niveau de la société mère.

e) Périmètre de consolidation

Généralités

La détermination du périmètre de consolidation suit les étapes suivantes :

- Détermination des sociétés dans lesquelles UNIGRAINS détient plus de 20 % des droits de vote, départ de la notion d'influence présumée,
- Classement suivant le niveau de contrôle,
- Détermination de l'activité afin de définir si elle est dans le prolongement de celle d'UNIGRAINS,
- Détermination de la méthode de consolidation,
- Application, suivant les cas, des seuils d'exclusion (*total bilan ou parts dans les fonds propres*) ou prise en compte des éléments justifiant du caractère transitoire de l'investissement et des conditions de sorties prévue à l'origine.

f) Définition du périmètre de consolidation

- **Consolidation par Intégration Globale (contrôle exclusif):**

Sociétés présentes dans le périmètre de consolidation de 2016 :

- UNIGRAINS CREDIT, contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
 - UNIGRAINS DIVERSIFICATION contrôlée à 99,99% par UNIGRAINS,
 - UNIGRAINS DEVELOPPEMENT contrôlée à 99,99% par UNIGRAINS
 - CEREAL PARTENAIRE qui est une société de gestion de FCPR, détenue à 100 % par UNIGRAINS,
 - La SAIAM détenue à 99.87% par UNIGRAINS,
 - La Société Civile UNI UN contrôlée à 99.55 %.
 - MESSIS FINANCES contrôlée à 100% par UNIGRAINS
- ***Consolidation par Intégration Proportionnelle (contrôle conjoint):***
 - SEMAGRI détenue à 50%,
 - La Société Civile d'Attribution UNICEREM contrôlée à 36.53 %.
 - ***Consolidation par Mise en Equivalence (influence notable):***

Les sociétés suivantes entrent dans le périmètre de consolidation car UNIGRAINS dispose d'une influence notable (>20 % des droits de vote), ne dispose pas de protocole de cession ou de sortie, et ne se situent pas dans le prolongement de l'activité d'UNIGRAINS :

 - CENECA contrôlée à 41.62 %,
 - AGRA INVESTISSEMENT contrôlée à 30.57%
 - SOFAGRI contrôlée à 23.82%.

Les comptes consolidés d'UNIGRAINS SA sont eux-mêmes repris par intégration globale dans les comptes consolidés de la compagnie financière AGRICEREALES, dans le cadre du règlement 94-03 du CRB concernant la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée.

g) Comptes consolidés pro forma PCEC aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC

UNIGRAINS SA

Bilan consolidé au 31 Décembre 2016 (Pro forma PCEC)

ACTIF (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Caisse, banques centrales, CCP	1	1
Créances sur les établissements de crédit	40 253	25 477
Opérations avec la clientèle	53 766	57 480
Obligations et autres titres à revenu fixe	151 749	193 680
Participations et autres titres détenus à long terme	526 821	476 490
Immobilisations incorporelles	665	179
Immobilisations corporelles	10 697	11 447
Autres actifs et comptes de régularisation	20 018	9 643
TOTAL GENERAL	803 968	774 398

PASSIF (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	31/12/2015
Dettes envers les établissements de crédit	536	1 349
Opérations avec la clientèle	27 402	27 378
Dettes représentées par des titres	0	0
Autres passifs et comptes de régularisation	19 504	13 069
Provisions pour risques et charges	2 668	2 467
Intérêts minoritaires	3	23
Capitaux propres	753 855	730 112
Capital souscrit	7 000	7 000
Réserves consolidées et autres	719 064	702 834
Résultat de l'exercice	27 791	20 278
TOTAL GENERAL	803 968	774 398

HORS BILAN (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	509	955
Engagements de garantie	6	8
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	130 559	73 919

Résultat par action : 198,50 euros

Résultat dilué par action : 198,50 euros

UNIGRAINS SA
Comptes de Résultat consolidés au 31 Décembre 2016 (Pro forma PCEC)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
+ Intérêts et produits assimilés	14 068	9 812
- Intérêts et charges assimilées	- 36	- 71
+ Revenu des titres à revenu variable	6 233	4 320
+ Commissions (produits)	2 470	6 445
- Commissions (charges)	- 40	- 33
± G&P sur opérations des portefeuilles de négociation	- 46	- 18
± G&P sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 395	2 470
+ Autres produits d'exploitation bancaire	14 207	1 177
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 674	- 89
PRODUIT NET BANCAIRE	35 787	24 014
- Charges générales d'exploitation	- 28 754	- 23 324
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 1 018	- 1 096
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 015	- 406
± Coût du risque	- 611	1 216
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 404	810
± QP dans le résultat d'ets mises en équivalence	114	- 1 074
± G&P sur actifs immobilisés	26 808	22 301
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	32 326	22 037
± Résultat des fonds gérés	- 23	- 68
± Résultat exceptionnel	-	-
- Impôts sur les bénéfices	- 4 511	- 1 688
± Dot. & Rep amortissements de l'écart d'acquisition	-	-
± Intérêts minoritaires	- 0	- 3
RESULTAT NET	27 791	20 278

NOTE 2 : PORTEFEUILLE DE TITRES DE PARTICIPATION – DEFINITION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société ou groupe de sociétés	Quote-part du capital détenu	Capital	Réserves	Méthode de consolidation
<u>Intégration globale</u>				
CEREA PARTENAIRE - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	500	4 293	IG
MESSIS FINANCES - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	150	730	IG
UNIGRAINS DIVERSIFICATION - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,99	12 600	37 468	IG
UNIGRAINS CREDIT - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	100,00	33 089	1 000	IG
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,99	1 000	0	IG
S.A.I.A.M. SA -23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,87	192	906	IG
UNI-UN SCI - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,55	337	0	IG
<u>Intégration proportionnelle</u>				
SEMAGRI - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	50,00	30 965	755	IP
UNICEREM - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	36,53	40 000	-	IP
<u>Mise en équivalence</u>				
CENECA - 9, avenue George V - 75008 PARIS	41,62	915	3 768 (1)	ME
AGRA INVESTISSEMENT - 29 Rue de général FOY - 75008 PARIS	30,57	4 365	-1 133	ME
SOFAGRI S.A - rue Léon Patoux - 51100 REIMS	23,82	2 834	272 (2)	ME

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence

(1) Comptes au 30/09/2016

(2) Comptes au 30/06/2016

NOTE 3 : GEOGRAPHIE DU CAPITAL

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS

UNICEREALES	65.71 %
SOCIETE GENERALE (groupe)	6.79 %
NATIXIS (groupe)	6.33 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	5.82 %
SOFIPROTEOL	5.15 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	3.40 %
BNP PARIBAS	3.39 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS	1.94 %
HSBC	1.46 %
AUTRES ACTIONNAIRES	0.01 %

Liste des actionnaires d'UNICEREALES

AGRICEREALES SA	58.65%
<i>Elle-même détenue par :</i>	
ASS. GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	42.10 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS	11.18 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	37.57 %
AUTRES ACTIONNAIRES	9.15 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	14.16 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	6.39 %
UNION INVIVO	4.73 %
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS LA BOETIE "GELB"	4.29 %
NATIXIS (groupe)	3.33 %
AUTRES ACTIONNAIRES	8,45 %

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS CREDIT

UNIGRAINS SA	100.00 %
--------------	----------

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Brut	2 365	267	2 631	1 861	272	2 133
Amortissements	-1 701	-265	-1 967	-1 687	-267	-1 953
TOTAL IMMO. INCORPORELLES NETTES	663	1	665	174	5	179
Brut	20 722	648	21 370	6 177	15 485	21 662
Amortissements	-10 568	-106	-10 674	-9 295	-919	-10 214
TOTAL IMMO. CORPORELLES NETTES	10 154	543	10 697	-3 118	14 565	11 447
Brut	520 726	38 626	559 352	474 293	42 342	516 635
Amortissements	-30 726	-6 507	-37 233	-37 857	-6 966	-44 823
TOTAL Titres de participations ou autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	490 000	32 119	522 119	436 436	35 376	471 812
Brut	4 702	0	4 702	4 678	0	4 678
Amortissements	0	0	0	0	0	0
TOTAL Participations mises en équivalence	4 702	0	4 702	4 678	0	4 678
Brut	315	38 702	39 018	308	45 210	45 519
Amortissements			0			
SOU5-TOTAL Crédit à la clientèle	315	38 702	39 018	308	45 210	45 519
Brut	-3 816	15 339	11 524	7 700	502	8 202
Amortissements			0			
SOU5-TOTAL Prêts subordonnés	-3 816	15 339	11 524	7 700	502	8 202
Brut	0	3 816	3 816	0	4 321	4 321
Amortissements	0	-749	-749	0	-754	-754
SOU5-TOTAL Créances douteuses	0	3 067	3 067	0	3 567	3 567
TOTAL Autres immobilisations financières	-3 500	57 109	53 608	8 009	49 280	57 288
TOTAL IMMO. FINANCIERES NETTES	491 201	89 228	580 429	449 123	84 656	533 779

NOTE 5 : IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Impôts différés actifs	4 459	0	4 459	3 176	0	3 176
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	4 459	0	4 459	3 176	0	3 176

NOTE 6 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Brut	4 668	10 783	15 450	1 781	4 770	6 551
Provision	-644	0	-644	-492	0	-492
AUTRES DEBITEURS	4 024	10 783	14 806	1 290	4 770	6 060

NOTE 7 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Brut	103 801	48 547	152 348	130 251	63 898	194 148
Provision	-586	-12	-599	-468	0	-468
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	103 214	48 535	151 749	129 783	63 898	193 680

NOTE 8 : TRESORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Caisse	0	0	1	0	1	1
Etab.crédit, cpte ordin débiteurs	13 092	22 212	35 305	5 765	9 771	15 536
Dettes rattachées à des cpte ordin	0	0	0			0
Etab.crédit, cpte à terme et prêts	8	4 940	4 948	4 726	5 210	9 936
Créances rattachées cpte à terme & prêts	0	0	0	3	2	4
Cptes ordinaires débiteurs	157	0	157	0	192	192
TRESORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES	13 258	27 153	40 410	10 495	15 175	25 670

NOTE 9 : COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Comptes de régularisation	647	106	753	337	71	408
COMPTES DE REGULARISATION	647	106	753	337	71	408

NOTE 10 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecarts d'acquisition	Total Capitaux Propres
SITUATION AU 31/12/2014	7 000	681 021	25 934	0	713 955
Distributions UNG	0	0	-4 060		-4 060
Autres variations	0	0	-60		-60
Résultat non distribué	0	21 813	-21 813		0
Résultat 2015	0		20 278		20 278
SITUATION AU 31/12/2015	7 000	702 834	20 278	0	730 112
Distributions UNG			-4 060		-4 060
Autres variations			12		12
Résultat non distribué		16 230	-16 230		0
Résultat 2016			27 791		27 791
SITUATION AU 31/12/2016	7 000	719 064	27 791	0	753 855

NOTE 11 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation du périmètre	31/12/2016
UNIGRAINS (1)					
Risques divers	1 050	50			1 100
Risques de crédit	0				0
Risques de Hors Bilan	0				0
Provision engagement retraite	988	152			1 140
Charges diverses	78				78
Provisions pour risques UNIGRAINS	2 116	202	0	0	2 318
UNIGRAINS CREDIT					
Risques de crédit	350				350
Provisions pour risques UNIGRAINS CREDIT	350	0	0	0	350
TOTAL GENERAL	2 467	202	0	0	2 668

(1) Les engagements retraite sont comptabilisés au niveau de la société mère

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Ets cdt, cat & emprunts	534	0	534	1 222	124	1 345
Dt rattachées emprunts	2	0	2	4	0	4
Ctes créditeurs à terme	0	27 402	27 402	0	27 378	27 378
Dettes sur titres	0	0	0	0	0	0
Total Emprunts et Dettes	536	27 402	27 937	1 226	27 502	28 727

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Autres créditeurs	21 399	-6 340	15 059	8 052	4 876	12 929
AUTRES CREDITEURS	21 399	-6 340	15 059	8 052	4 876	12 929

NOTE 14 : AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Autres dettes et Comptes de régularisation	82	4 364	4 445	61	79	141
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	82	4 364	4 445	61	79	141

NOTE 15 : DETAIL DES IMPOTS SUR LE RESULTAT

En milliers d'euros	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
Impôts courants	3 228	5 418
Impôts différés	1 283	-3 730
TOTAL IMPOTS	4 511	1 688

NOTE 16 : RESULTAT DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total 31/12/2016
UNIGRAINS	24 494	0	24 494
UNIGRAINS CREDIT	260		260
CEREA PARTENAIRE	4 858		4 858
SAIAM	35		35
SEE	59		59
UNI UN	75		75
UNI DEVELOPPEMENT	-136		-136
UNI DIVERSIFICATION	-1 835		-1 835
MESSIS FINANCES	-838		-838
CREAGRO	31		31
SEMAGRI	673		673
CENECA	95		95
SOFAGRI	98		98
AGRA INVESTISSEMENT	-78		-78
Résultat 2016	27 791	0	27 791

NOTE 17 : RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE

En milliers d'euros	Total 31/12/2016
Résultat net	27 791
Charge d'impôt	4 511
Résultat comptable avant impôt	32 303
Taux	34,43%
Impôt théorique	11 122
Ecart sur différences permanentes	-7 767
Résultat des sociétés mises en équivalence	-38
Ecart sur différences temporaires	600
Ecarts sur taux (sociétés étrangères/imposition)	-54
Retraitements de consolidation	1 565
Déficit créé sur l'exercice	312
Déficit utilisé sur l'exercice (imputation du bénéfice de l'exercice sur déficit antérieur)	-753
Reduction des déficits reportables suite à redressement fiscal	0
Avoirs fiscaux / Crédit d'impôt / Exonération	0
Abattement 3,3%	0
Intégration fiscale	-485
Autres	11
<u>IMPÔT REEL</u>	4 511

NOTE 18 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'euros	TOTAL 31/12/2016
Résultat net consolidé (part groupe et minoritaires)	27 791
+/- Dotations nettes aux amortissements	-3 888
-/+ Provision pour risques et charges, retraites	-1 908
-/+ Variation de l'impôt différé	-1 283
-/+ Dividendes des entités MEE	90
-/+ Plus et moins-values de cession	-23 294
+ Charges financières nettes	
Capacité d'autofinancement	-2 492
+/- Variations du BFR	-8 943

= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-11 435
- Décaissements liés aux acquisitions d'entreprises consolidées	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations inc et corporelles	-1 014
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles Groupe	1 953
+/- Encaissements/Décaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-11 941
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-11 001
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-4 060
- Dividendes versés aux actionnaires des minoritaires	
+ Encaissements liés aux augmentations de capital de la société mère	
+ Encaissements liés aux variations de titres d'entités consolidées	
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	23
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-717
+/- intérêts décaissés	
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de FINANCEMENT	-4 754
= VARIATION de la TRESORERIE NETTE	-27 190
Effet des variations de taux de conversion	
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	219 350
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	192 160

NOTE 19 : AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice d'UNIGRAINS et des sociétés en Intégration Globale ayant du personnel :

	UNIGRAINS	UNIGRAINS CREDIT	MESSIS FINANCES	UNIGRAINS DEVELOPPEMENT	CEREA PARTENAIRE	TOTAL
<i>Effectifs</i>	62	-	5	1	19	87

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration :

Concernant UNIGRAINS, le montant global des rémunérations allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 589K€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 12 K€.

Il n'a pas été pris d'engagement particulier en matière de pensions et retraites au profit d'anciens membres dirigeants.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédit accordé pendant l'exercice aux membres des organes d'administration.

NOTE 20 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (*régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 1 140 k€.

NOTE 21 : AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- *Engagements financiers donnés:*

- Engagements de financements en faveur de la clientèle : 509K€
- Engagement de garantie en faveur d'ordre d'établissements de crédit : 6K€

- *Engagements financiers reçus:*

- Engagements sur titres à recevoir : 130 559K€

- *Instruments financiers:*

UNIGRAINS a mis en place un instrument de couverture afin de couvrir les risques de change issus de ses activités.

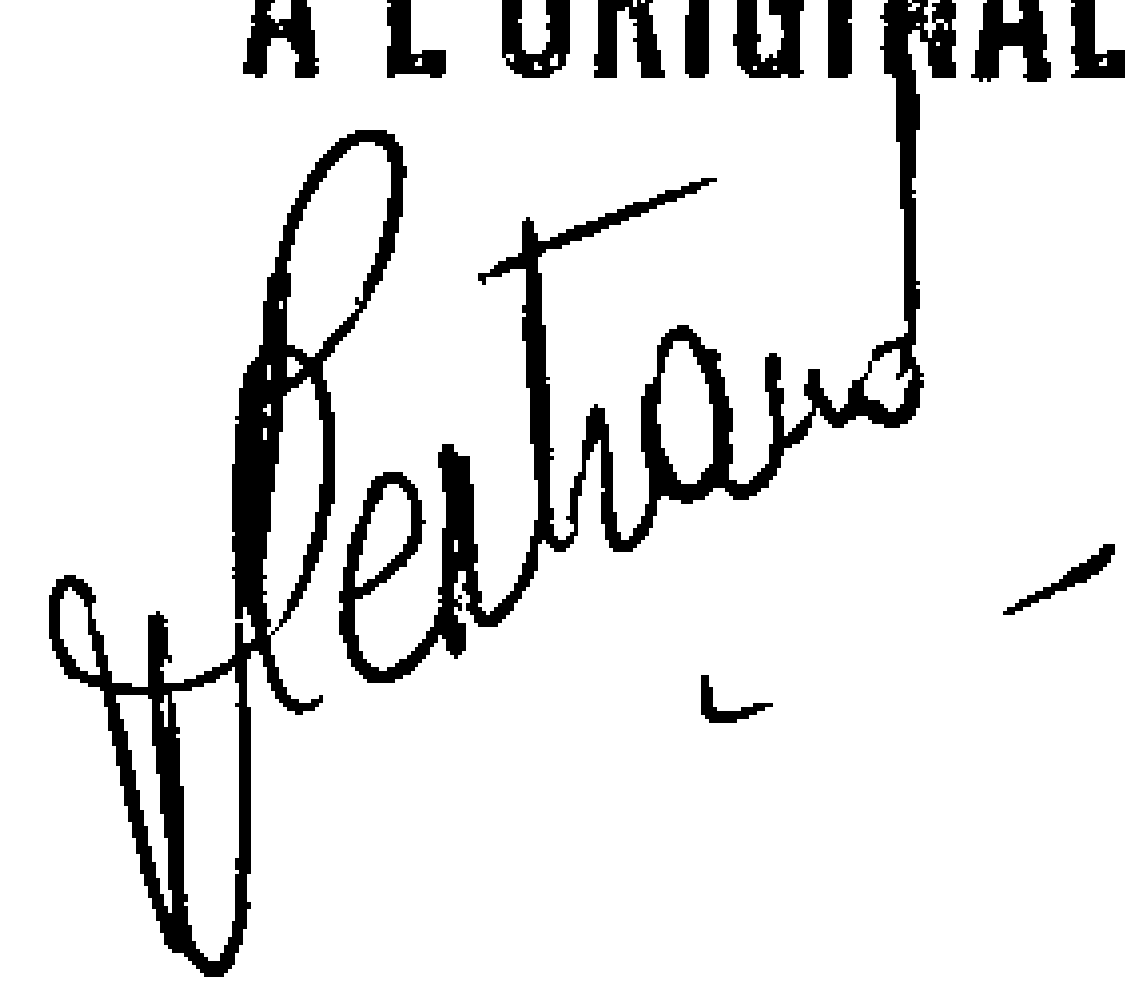
Un contrat de Swap de devises a été conclu entre la Société Générale et UNIGRAINS SA en date du 8 décembre 2016.

Le montant du contrat est au 31/12/2016 de 2 380 K€ ; il s'agit d'instruments de couverture d'obligations libellées en GBP et à échéance mars 2018.

UNIGRAINS

Société Anonyme au capital de 7.000.000 €
Siège social : 23 avenue de Neuilly - 75116 PARIS
RCS PARIS 642 008 296

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 28 JUIN 2017

RAPPORT DE GESTION ET TEXTE DES RESOLUTIONS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour vous rendre compte de l'activité au cours de l'exercice 2016, vous demander de procéder à l'approbation des comptes et vous soumettre une proposition d'augmentation du capital réservée aux salariés de la société.

1. Actionnariat

Au 31 décembre 2016, l'actionnariat est inchangé, l'actionnaire principal étant toujours la Société UNICEREALES qui détient 65,72 % du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous précisons que les salariés ne détiennent au dernier jour de l'exercice écoulé aucune participation dans le capital social.

2. Réglementation et gouvernance

Réglementation

La société a obtenu son retrait d'agrément en qualité de société de financement, notifié par l'ACPR par un courrier adressé le 18 mars 2016 suite à une décision de son Président en date du 9 mars 2016. Comme demandé par l'ACPR, l'Assemblée Générale du 12 mai 2016 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société laquelle est désormais « UNIGRAINS » et de procéder à quelques modifications statutaires visant à adapter son objet social à son activité désormais non régulée.

Gouvernance

Compte tenu du retrait de l'agrément en qualité de société de financement, et de la décision du Conseil d'Administration, le retour à une gouvernance assumée par un Président Directeur Général, Monsieur Philippe PINTA et deux Directeurs Généraux Délégués, l'un en charge de l'activité opérationnelle, Monsieur Jean-François LAURAIN, et l'autre de la stratégie, Monsieur Pierre-Olivier DREGE, a pris effet le 24 mars 2016.

3. Activité

En 2016, l'activité des entreprises de l'agroalimentaire a bénéficié de plusieurs éléments extérieurs favorables, notamment des prix des matières premières globalement bas, des taux d'intérêt particulièrement faibles, un dollar fort et des mesures d'allègement des charges fiscales et sociales. Malgré ces facteurs de soutien, l'activité a reculé de 1,2 % en 2016 par rapport à 2015, sous l'effet de la persistance de la guerre des prix en grande distribution et d'une compétitivité toujours insuffisante.

Malgré un contexte économique difficile l'activité d'investissement s'est révélée favorable aussi bien en terme d'investissements que de cessions.

L'abondance de capitaux et le niveau des taux toujours bas conduisent à une forte concurrence sur les opérations et à une montée des valorisations. L'année a été également très favorable aux cessions.

Activité d'investissement.

UNIGRAINS finance ses activités exclusivement sur fonds propres.

Investissements :

Au cours de l'exercice, UNIGRAINS a réalisé 15 opérations dont une opération en Italie, pour un montant global de 93,2 M€.

Par ailleurs, UNIGRAINS a poursuivi sa politique d'investissement dans les fonds CEREAL qu'elle sponsorise ainsi que dans les fonds à l'étranger et les fonds innovation.

Enfin, dans le cadre de sa politique d'investissement direct sur les principaux pays européens, UNIGRAINS a réalisé un premier investissement en Espagne à travers un fonds dédié.

Cessions :

Les principales cessions de l'année ont représenté un montant de 69,4 M€.

Placement des disponibilités

Les investissements précédemment évoqués ayant été supérieurs aux cessions sur l'exercice, la trésorerie nette disponible a baissé de 23 M€ pour atteindre 101 M€ en valeur nette comptable au 31 décembre 2016, et 119 M€ avec les plus-values latentes sur la trésorerie gérée.

En 2016, les marchés actions ont clôturé en hausse grâce au rallye de Décembre à + 0,7 % pour l'EUROSTOXX.

Les taux courts sont restés en territoire négatif. La performance du portefeuille de placements s'établit à 1,6%.

Le résultat comptable de l'activité de placements est de 0,8 M€ et le stock de plus-values a augmenté de 1,3 M€ pour s'établir à 18,3 M€.

4. Activité et comptes des principales filiales – Participations

UNIGRAINS DIVERSIFICATION S.A.

La société UNIGRAINS DIVERSIFICATION, filiale à 100%, gère un portefeuille de participations dans les entreprises des différents métiers de l'agroalimentaire et des secteurs connexes.

Au cours de l'exercice, trois opérations d'investissement ont été réalisées pour 3,5 M€, et une cession d'actif qui a généré 4,3 M€ de plus-values.

Au 31 décembre 2016, la valeur nette comptable des encours d'investissements s'élève à 30,7 M€, dont 6,5 M€ en titres de participations et d'investissements et créances rattachées, 9,2 M€ en obligations et 15 M€ de prêt intragroupe avec UNIGRAINS.

L'exercice se solde par un bénéfice de 2,4 M€ contre un bénéfice de 2,9 M€ en 2015.

CEREA PARTENAIRE

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 5 octobre 2004, CEREA PARTENAIRE, filiale à 100 % d'UNIGRAINS, est une société de gestion de fonds d'investissement gérés pour compte de tiers.

CEREA PARTENAIRE gère ou conseille des fonds sous forme de FPCI, SLP ou FCT dédiés à l'investissement dans des entreprises de l'agroalimentaire et ses secteurs connexes, et exerce aujourd'hui trois activités :

- Les financements mezzanine (Céréa Mezzanine),
- Les opérations de capital transmission majoritaires ou co-majoritaires (Céréa Capital),
- Les financements en dette senior de type « placement privé » ou dette d'acquisition senior (Céréa Dette).

2016 a été une année particulièrement active en termes de levée de fonds avec la finalisation de la levée de trois nouveaux fonds portant le montant total des fonds levés depuis l'origine à plus de 1 milliard d'Euros. Ces fonds ont été souscrits par UNIGRAINS et par des investisseurs institutionnels de premier plan (compagnies d'assurance, caisses de retraite, mutuelles, banques...) et des industriels.

Au total, CEREA PARTENAIRE gère ou conseille sept fonds dont cinq FPCI et une SLP dédiés aux opérations de financement mezzanine (Céréa Mezzanine, Céréa Mezzanine II, Céréa Mezzanine III et Céréa Co-Invest) et de capital-transmission majoritaire ou co-majoritaire (Céréa Capital et Céréa Capital II), et un FCT Céréa Dette, spécialisé dans les financements corporate et dettes d'acquisition senior.

L'exercice se caractérise également par de nombreux désinvestissements permettant de retourner aux investisseurs des premiers fonds, la totalité des sommes qu'ils avaient investies et de leur distribuer des plus-values significatives. Les Fonds ont investi en 2016 un montant total de 135,2 M€ dans 15 opérations.

Grâce notamment à ces levées de fonds importantes, CEREA PARTENAIRE enregistre au 31 décembre 2016, un bénéfice après impôts en hausse à 4,8 M€.

CÉRÉA MEZZANINE, CEREA MEZZANINE II et CEREA MEZZANINE III

Lancé en décembre 2004, d'une taille de 105 M€, le Fonds Céréa Mezzanine a été investi à hauteur de 107 M€ dans 22 opérations et est aujourd'hui en phase de désinvestissement. Au cours de l'exercice 2016, Céréa Mezzanine a réalisé une sortie et ne détient plus que deux lignes en portefeuille dont une cédée en janvier 2017. Au 31 décembre 2016, le Fonds a retourné à ses souscripteurs 149,6 % des montants appelés.

Créé en juillet 2008, d'une taille de 127 M€, le Fonds Céréa Mezzanine II a été investi à hauteur de 160,7 M€ dans 23 opérations et est aujourd'hui en phase de désinvestissement. Le Fonds a réalisé sur l'exercice, deux investissements complémentaires pour un montant total de 4 M€. Six sorties sont intervenues sur l'exercice générant une plus-value globale significative sur chacune des lignes. Grâce à ces désinvestissements, le Fonds a déjà retourné à ses souscripteurs au 31 décembre 2016, 118,3 % des montants appelés.

Constitué en janvier 2016, le Fonds Céréa Mezzanine III, d'une taille de 198 M€, investit des montants unitaires compris entre 4 et 30 M€ en dette mezzanine ou en unitranché éventuellement associées à du capital minoritaire dans des PME d'une valeur d'entreprise généralement comprise entre 20 et 300 M€.

A fin décembre 2016, Céréa Mezzanine III a réalisé trois investissements pour un montant total de 16,5 M€.

CEREA CAPITAL et CEREA CAPITAL II

Lancé en juillet 2007, le Fonds Céréa Capital, d'une taille de 130 M€, a investi 118,9 M€ dans 13 opérations et est aujourd'hui en phase de désinvestissement. Le Fonds a cédé au cours de l'exercice 2016 une participation portant le montant distribué à ses souscripteurs à 96,3 % des montants appelés. Une autre sortie a eu lieu en février 2017 portant ainsi le montant retourné aux investisseurs à 127 % des montants appelés.

Constitué en juin 2015, le Fonds Céréa Capital II, d'une taille de 225 M€, investit des montants unitaires compris entre 10 et 30 M€ dans des opérations de capital transmission majoritaires ou co-majoritaires sur des PME d'une valeur d'entreprise généralement inférieure à 200 M€. A fin décembre 2016, Céréa Capital a réalisé 3 investissements pour un montant total de 33,9 M€.

CEREA DETTE

Lancé en avril 2015, le Fonds Céréa Dette d'une taille de 268 M€ intervient en dette au travers de différents instruments (placement privé type Euro PP, dette senior in fine, unitranche, ...) pour financer des opérations de capital-transmission ou de croissance interne ou externe. A fin décembre 2016, Céréa Dette a réalisé depuis sa création 17 investissements pour un montant total de 180,1 M€.

UNIGRAINS CREDIT (ex AGRIFIGEST-ALMA)

UNIGRAINS CREDIT bénéficie du statut de société de financement sous tutelle de l'ACPR et peut donc, à ce titre, octroyer des prêts. Elle assure également la gestion du Fonds National de l'Elevage, au service de la profession agricole au titre de son agrément auprès de l'AMF en qualité d'entreprise d'investissement.

L'Assemblée Générale du 12 mai 2016 a décidé de modifier sa dénomination sociale et d'adopter comme dénomination « UNIGRAINS CREDIT » en remplacement d'AGRIFIGEST-ALMA.

La société UNIGRAINS CREDIT a repris fin 2015 l'encours de prêts UNIGRAINS et, en conséquence, le produit net bancaire a progressé de 0,53 M€ en 2015 à 0,88 M€ en 2016.

Le résultat courant avant impôt est de près de 0,5 M€ contre 1,2 M€ en 2015 en raison du résultat exceptionnel dégagé sur le règlement d'un dossier ancien entièrement provisionné.

Après impôts, le résultat de l'exercice, déduction faite du résultat des fonds gérés de 23 K€, est un bénéfice de 260,4 K€ contre 1 020,8 K€.

Le total de bilan (UNIGRAINS CREDIT et fonds géré) est passé de 67 M€ en 2015 à 68 M€ en 2016 (dont 40 M€ au titre des fonds gérés).

MESSIS FINANCES

Filiale d'UNIGRAINS à 100 % créée en 2007, MESSIS FINANCES est une société de conseil auprès de l'ensemble des acteurs de l'industrie agroalimentaire, en France et en Europe, dans le cadre de leurs opérations financières stratégiques.

Les missions proposées couvrent notamment les problématiques de :

- croissance externe, développement
- cession d'actifs, de titres et de parts sociales
- financement de croissance
- syndication et recapitalisation.

En 2016, l'équipe de MESSIS FINANCES a réalisé plusieurs missions de conseil dans le cadre d'opérations de cession et d'acquisition.

L'année 2016 est une année de transition au niveau de la Direction Générale pour MESSIS FINANCE compte tenu du départ de l'ancien Directeur Général présent dans la société depuis de nombreuses années et bien connu des dirigeants du monde agroalimentaire.

Compte tenu du contexte de marché difficile, l'exercice se traduit par un résultat net négatif de - 837 K€ contre un bénéfice de 358 K€ en 2015.

SEMAGRI

Filiale à 50%, codétenue avec SOFIPROTEOL, SEMAGRI est une société de portefeuille spécialisée du secteur "Semences / Obtention Végétale".

Elle détient deux participations dans le capital d'opérateurs significatifs de ce secteur.

L'encours net du portefeuille est de 35,5 M€ au 31 décembre 2016.

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 1 347 K€ contre 1 020 K€ en 2015.

UNIGRAINS DEVELOPPEMENT

Cette filiale à 100 % d'UNIGRAINS est une société de gestion de portefeuille pour le compte de tiers créée le 2 décembre 2015. Elle a été agréée par l'AMF en date du 3 février 2016.

UNIGRAINS DEVELOPPEMENT a débuté son activité en 2016 avec un objectif de développer des fonds de capital développement français et européens investissant dans le domaine agroalimentaire et agro-industriel.

UNIGRAINS DEVELOPPEMENT gère un fonds d'investissement de 200 M€ dénommé « FONDS IAA CROISSANCE INTERNATIONALE » constitué le 5 avril 2016. Un premier dossier a été investi fin 2016 pour un montant de 15 M€.

Fin 2016, UNIGRAINS DEVELOPPEMENT a également obtenu de l'AMF un passeport européen pour la gestion d'une succursale en Italie dans le cadre de son projet de création d'un fonds d'investissement visant à investir dans des PME de l'agroalimentaire italien.

Le Fonds IAA Croissance Internationale va poursuivre en 2017 la recherche des meilleures opportunités d'investissement dans le cadre de la stratégie définie.

Par ailleurs, la Société de Gestion développe un projet de création de fonds en Italie ayant vocation également à investir dans des opérations de capital-développement pour des montants entre 3 et 7 M€. Ce fonds serait souscrit par plusieurs investisseurs, dont UNIGRAINS, pour un montant de 40 à 50 M€.

Le résultat de l'exercice s'élève à -135 K€.

PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 233-6 du Code de Commerce, les prises de participations significatives intervenues au cours de l'exercice écoulé se décomposent ainsi :

ABCD NUTRITION – 7 chemin Vicinal 60730 NOVILLIER	35,62 %
TERRE – TRASPORTI ROMAGNA - VIA COLLEONI, 20 35034 MALO ITALIA	17,00 %
MCH IBERIAN – Palza de Colon 2 – Towers 1, 17th floor 28046 MADRID	99,00 %
PASQUIER – Les Cerqueux de Maulevrier – 49360 MAULEVRIER	11,88 %
MAITRE PRUNILLE – Sauvaud – 47440 CASSENEUIL	9,92 %
Groupe CARSO HOLDING – 11 rue Scribe – 75009 PARIS	7,72 %
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT – 23 avenue de Neuilly – 75016 PARIS	100,00 %

S. Perspectives 2017

Le groupe UNIGRAINS va poursuivre son développement, en France et à l'International, en étant présent à travers ses différentes activités et filiales dans toutes les formes d'investissement offertes par le marché (capital développement pour UNIGRAINS, prise de contrôle majoritaire, dette et financement mezzanine pour CEREAL en particulier).

L'activité de gestion de fonds pour compte propre et pour compte de tiers lui permet également d'être présent dans un large spectre d'opérations.

6. Comptes sociaux – Comptes consolidés

6.1. Analyse des comptes sociaux

UNIGRAINS a effectué une demande de retrait d'agrément en qualité de Société de Financement auprès de l'ACPR qui a été obtenu en date du 9 mars 2016.

Ce changement de statut juridique a rendu obligatoire un changement de présentation des comptes.

Les comptes de la société UNIGRAINS qui étaient établis et présentés conformément aux dispositions de la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit doivent, à compter du présent exercice ouvert le 1er janvier et clos le 31 décembre 2016, être établis et présentés selon les règles applicables aux sociétés commerciales.

Les changements apportés concernent essentiellement le mode et les règles de présentation des comptes, les méthodes comptables et règles d'évaluation étant demeurées inchangées.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1,8 M€ contre 1,1 M€ en 2015. Ils concernent essentiellement les revenus immobiliers et les facturations de prestations administratives.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 19,3 M€ contre 17 M€ en 2015 avec notamment l'augmentation des effectifs et une politique de rémunération plus dynamique. A noter que les actions de soutien pour les Associations Fert et Pluriagri sont dorénavant intégrées dans ces charges d'exploitation pour 1,3 M€, dans le cadre du nouveau plan comptable.

Les produits financiers nets de charges représentent 42,6 M€ contre 35,6 M€ en 2015. Ils sont essentiellement dus aux plus-values sur cessions de participations (20 M€), aux dividendes (6,2 M€), aux intérêts d'obligations et PNC pour 10,3 M€ et à la Transmission Universelle du Patrimoine de la société SEE (3 M€). Le montant net de provisions, reprises et moins-values sur participations représente 0,7 M€.

Les produits exceptionnels de 1,7 M€ sont issus des plus-values de cession de bureaux situés avenue Marceau à Paris.

Compte-tenu d'une charge d'IS de 2,7 M€ dans le contexte de l'intégration fiscale d'UNIGRAINS et d'UNIGRAINS DIVERSIFICATION, le résultat net se monte à 23,4 M€ contre 16,5 M€ en 2015.

Le bilan

Le total du bilan de la société UNIGRAINS est passé de 699,5 M€ à 734,4 M€, soit une augmentation de 34,9 M€.

Les variations les plus notables sont :

A l'actif :

- Augmentation des prêts non bancaires de type prêts participatifs de 10,6 M€ à 14,2 M€ en 2016,
- Augmentation des titres liés à l'activité de portefeuille (TIAP) passant de 455,6 M€ à 479,3 M€ et des autres immobilisations financières (28,2 M€ pour 2,7 M€ en 2015) suite aux investissements réalisés sur l'exercice,
- Baisse du portefeuille de placements de 24 M€.

Au passif :

- Augmentation des fonds propres de 689,5 M€ à 709,6 M€ (le résultat de l'exercice s'étant élevé à 23,4 M€ et le montant des dividendes versés à 4 M€),
- Augmentation des dettes pour 15 M€ correspondant au prêt de trésorerie d'UNIGRAINS DIVERSIFICATION.

En application de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il sera demandé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'approuver les dépenses visées à l'article 39-4 dudit code d'un montant global de 12.800 € et le montant s'élevant à 4.267 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Dettes fournisseurs

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante:

Exercices	Solde des dettes à moins de 30 jours	Solde des dettes à plus de 30 jours
Au 31 décembre 2016	960 K€	Néant
Au 31 décembre 2015	1 208 K€	Néant

Intéressement et participation

Un nouvel accord d'intéressement a été conclu. Ce nouvel accord, reconductible pour les deux prochains exercices, donnera lieu en 2017, au titre de l'exercice 2016, à un versement global, hors abondement de l'employeur de 1 089 K€.

Il n'y a pas lieu de constater une réserve de participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise au titre de l'exercice écoulé.

6.2. Analyse des comptes consolidés

Ce changement de statut juridique précédemment évoqué a rendu également obligatoire la présentation des comptes consolidés selon les règles applicables aux sociétés commerciales.

Le compte de résultat consolidé

Le total « Produits d'exploitation » s'établit à 16,5 M€ contre 7,8 M€ en 2015. Cette hausse est due pour l'essentiel à une hausse des honoraires de gestion perçus par CEREAL PARTENAIRE, dans un contexte de plusieurs levées de fonds.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 30,6 M€ contre 24,9 M€ en 2015 soit 5,1 M€ dont 2,6 M€ au titre de CEREAL PARTENAIRE, et 2,4 M€ au titre d'UNIGRAINS.

Le résultat financier s'élève en 2016 à 44,5 M€ contre 37,2 M€ en 2015 correspondant essentiellement aux plus-values de cession générées sur le portefeuille UNIGRAINS (participations et fonds), aux primes de non conversion sur les obligations cédées, et à la plus-value de cession sur un actif immobilier à Alma Marceau.

Le résultat net part du groupe s'établit à 27,8 M€ contre 20,3 M€ en 2015.

Rappelons que les comptes consolidés d'UNIGRAINS sont consolidés, depuis 1995, par la holding du groupe, l'entreprise mère de société de financement "AGRICEREALES".

Le bilan consolidé

Le total du bilan au 31 décembre 2016 ressort à 804,0 M€ comparé à 774,4 M€ au 31 décembre 2015.

A l'actif, la principale variation porte sur le poste "Actif immobilisé" (591,8 M€) en hausse par rapport à 2015 (545,4 M€) :

- Les titres de participation non consolidés ressortent à 522,1 M€ contre 471,8 M€ en 2015. Cette hausse provient des nouvelles prises de participations en 2016.
- Les autres immobilisations financières (prêts et autres crédits à la clientèle, dont ceux accordés par le fonds géré FNE) sont en baisse, passant de 57,3 M€ à 53,6 M€.

Au passif, les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 753,9 M€ (contre 730,1 M€ en 2015), incluant le résultat net de l'exercice pour 27,8 M€.

7. Risques, contrôle Interne

7.1. Risques

CAD 3 (exigence de fonds propres réglementaires « Bâle III »)

L'exigence de fonds propres est calculée sur base consolidée, au niveau d'AGRICEREALES, holding et entreprise mère de société de financement, selon l'approche « standard » en regard du risque de crédit (y compris le portefeuille de placements) et à l'approche « indicateur de base » en regard du risque opérationnel.

Les fonds propres réglementaires d'AGRICEREALES représentent 730,9 M€ au 31 décembre 2016.

L'exigence de fonds propres, au titre du risque de crédit, intègre la quote-part résultant de l'activité de crédit-investissement et du portefeuille de placement, et le ratio de couverture, à ce titre, s'élève à 68,95 %.

Surveillance des grands risques (crédits-Investissement, placements)

Les grands risques sont répertoriés sur base consolidée au niveau d'AGRICEREALES, conformément à la réglementation bancaire, par analyse des encours sur titres, créances et engagements de garantie.

Cette surveillance des grands risques est opérée par groupes bénéficiaires. Elle permet de surveiller les encours de risques à la fois pour répondre aux exigences de la réglementation, mais aussi pour gérer les seuils de délégation du Conseil d'Administration et pour guider les choix stratégiques en gérant les limites de risque.

Au cours de l'exercice, aucun bénéficiaire ne représentait un encours brut supérieur à 10 % des fonds propres consolidés. Le premier bénéficiaire, avec un montant brut de 33,6 M€, représente 4,6 % des fonds propres consolidés.

Risques de marché, performance et stress-tests

Les risques du portefeuille de placement font l'objet d'un suivi régulier par type d'exposition et par produit. Sur l'année 2016 le suivi des risque a été élargi à UNIGRAINS CREDIT et UNIGRAINS DIVERSIFICATION, le montant du cash disponible sur ces sociétés étant significatif.

L'analyse globale du risque est réalisée par une approche de la Value at Risk (VaR) et des stress-tests. Cette analyse est intégrée dans les limites d'allocation d'actifs, exposées au Comité d'Audit, puis validées par le Conseil d'Administration.

Les normes de gestion du portefeuille restent prudentes et adaptées aux options retenues de couple rendement-risque et aux horizons raisonnables de placement.

Le profil de portefeuille est resté relativement stable en 2016. Les produits sans risque, de type monétaires, ainsi que les bons de capitalisation, représentent 38 % du portefeuille.

Au 31 décembre 2016, l'exposition au risque actions est de 21,8 % dans la limite définie par le conseil d'Administration.

7.2. Contrôle interne

Le contrôle interne, organisé au sein d'UNIGRAINS, s'exerce, conformément aux exigences réglementaires, aux sociétés mères et aux filiales du groupe AGRICEREAL.

UNIGRAINS dispose d'une organisation qui répond aux exigences de contrôle de ses activités, structurée en 2016 autour :

- d'une Responsable du Contrôle permanent, de la Conformité et de la Gestion des Risques ainsi que de la sécurité des systèmes d'information RSSI
- d'un Contrôle périodique externalisé (cette mission est confiée au cabinet Regulation Partners)
- d'un Comité d'Audit
- de Comités des risques (Risques d'investissement pour UNIGRAINS et Risques de crédit pour UNIGRAINS CREDIT)

Les actions menées dans le cadre réglementaire et les résultats du contrôle permanent et du contrôle périodique pour 2016 ont été présentés au Comité d'Audit le 16 mars 2016, le 24 novembre 2016 et le 17 mars 2017 ainsi qu'au Conseil d'Administration du 1er décembre 2016 et du 21 mars 2017.

Le rapport annuel sur le contrôle interne (AGRICEREAL - UNIGRAINS - UNIGRAINS CREDIT) prévu par l'arrêté du 3 novembre 2014, a été transmis aux membres du Comité d'Audit, aux Administrateurs, aux Commissaires aux Comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

8. Affectation du résultat – Mandats

8.1. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 de 23.407.716,01 €, comme suit :

- distribution d'un dividende de 36 € par action.....5.040.000,00 €
- le solde en "report à nouveau".....18.367.716,01 €

Après cette affectation, le compte "report à nouveau" présentera un solde créditeur de 162.004.719,53 €.

Le dividende mis en distribution, ouvrant droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 14,40 € par action, serait mis en paiement à compter du 3 juillet 2017.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à un montant de 704.550.212,42 € pour un capital social de 7.000.000 €.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prendra acte des mises en distribution de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices, à savoir :

- exercice clos le 31.12.2015 : 29,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 11,60 € par action)
- exercice clos le 31.12.2014 : 29,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 11,60 € par action)
- exercice clos le 31.12.2013 : 22,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 8,80 € par action)

8.2. Mandats des Administrateurs

Nous vous proposons de renouveler les mandats d'Administrateurs arrivant à échéance de :

- AGPB,
- AGPM,
- SOCIETE GENERALE,
- CONSEIL DE L'AGRICULTURE FRANCAISE

pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Nous vous proposons également de renouveler le mandat de Censeur de SYNACOMEX pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Les représentants permanents des personnes morales ont fait savoir qu'aucune interdiction, ni incompatibilité n'empêchaient l'exercice des fonctions qui leur étaient confiées.

9. Autres informations

9.1. Evénements Importants depuis la clôture

Il n'y a eu aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice.

9.2. Convention relevant de l'article L 225-38 du code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention relevant de l'article L 225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2016.

9.3 Augmentation de capital réservée aux salariés

L'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce prévoit ce qui suit :

« Tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du code du travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration ou le directoire en application de l'article L 225-102, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 représentent moins de 3 % du capital (...). »

A ce jour le personnel de la Société ne détenant aucune participation dans le capital, il est proposé aux actionnaires, en application des dispositions légales en vigueur, de statuer sur la proposition d'augmentation de capital ci-après décrite.

Il est rappelé que le capital social actuel s'élève à 7.000.000 €, divisé en 140.000 actions de 50 € de valeur nominale chacune.

Conformément aux dispositions légales, nous vous soumettons une résolution ayant pour objet :

- de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs, conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 alinéa 2 et L 225-138-1 du Code de Commerce, afin de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du Travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 210.000 € représentant 3 % du montant du capital social actuel, par l'émission d'actions nouvelles dont la souscription serait réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de 12 mois à compter de la décision de l'assemblée.

Le prix de souscription des actions émises sur le fondement de la présente autorisation serait fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L 3332-20 du Code du Travail.

- de décider en conséquence, au vu du rapport des Commissaires aux Comptes, de supprimer au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées le droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles.
- de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet :
 - de fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles ;
 - de fixer, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles ;
 - de déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
 - d'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
 - de décider du montant des actions à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
 - de constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
 - de procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
 - et d'une façon générale, de prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Si cette augmentation de capital était intégralement souscrite, le capital serait alors porté de 7.000.000 € à 7.210.000 € et divisé en 144.200 actions de 50 € de nominal chacune.

Il est précisé qu'en présentant ce projet de résolutions, le Conseil d'Administration ne fait que se conformer à une obligation légale. Tant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce représenteront moins de 3 % du capital, l'Assemblée Générale sera invitée à se prononcer tous les trois ans sur une telle proposition d'augmentation de capital.

Toutefois, nous vous invitons à rejeter cette proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés.

10. Enveloppe attribuée au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L225-45 du code de commerce nous proposerons à votre Assemblée Générale de fixer le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration en vue d'être réparti entre les Administrateurs et les membres des Comités, à 75.000 €.

Cette décision s'appliquera dès l'exercice 2017 et se renouvellera chaque année sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

11. Présentation des résolutions

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vont vous être présentées, à l'exception de la résolution sur l'augmentation de capital des salariés.

Nous vous informons que vous trouverez ci-après, le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices et, conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, la liste communiquée par les mandataires sociaux de leurs mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront leurs rapports sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration

UNIGRAINS S.A.

RESULTATS FINANCIERS (en milliers d'euros) de la société au cours des cinq derniers exercices (Art. 133-135 & 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Nombre d'actions émises	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 625	23 450	26 762	17 344	1 804
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	5 718	19 013	22 298	23 858	23 419
Impôt sur les bénéfices	4 750	71	835	4 048	2 726
Résultat après impôt, amortissements et provisions	11 521	13 093	21 463	16 832	23 407
Montant des bénéfices distribués	3 080	3 080	4 060	4 060	4 060
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions (en euros)	6,92	135,30	153,31	140,07	147,81
Résultat après impôt, amortissements et provisions (en euros)	82,29	93,52	153,31	118,09	167,19
Dividende versé à chaque action (en euros)	22,00	22,00	29,00	29,00	29,00
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	59	62	61	61	66
Montant de la masse salariale	4 346	4 832	4 852	4 852	7 550
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 148	2 613	2 532	2 532	3 222

La variation du chiffre d'affaires s'explique par le changement de présentation comptable des comptes.

PROJET DE RÉSOLUTIONS A PRESENTER

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE D'UNIGRAINS

EN LA FORME ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, faisant apparaître un total de bilan de 734.390.242,32€ et un bénéfice net de 23.407.716,01 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 23.407.716,01 €, comme suit :

- distribution d'un dividende de 36,00 € par action.....5.040.000,00 €
- le solde en "report à nouveau".....18.367.716,01 €

Après cette affectation, le compte "report à nouveau" présentera un solde créditeur de 162.004.719,53 €.

Le dividende mis en distribution, ouvrant droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 14,40 € par action, sera mis en paiement à compter du 3 juillet 2017.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à un montant de 704.550.212,42 € pour un capital social de 7.000.000 €.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte des mises en distribution de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices, à savoir :

- exercice clos le 31.12.2015 : 29,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 11,60 € par action)
- exercice clos le 31.12.2014 : 29,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 11,60 € par action)
- exercice clos le 31.12.2013 : 22,00 € par action (éligible à l'abattement de 40 % applicable aux personnes physiques, soit 8,80 € par action)

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 faisant ressortir un total de bilan de 803 968 322,65 € et un bénéfice net, part du groupe, de 27 790 555,92 €.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention autorisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses visées à l'article 39-4 dudit code d'un montant global de 12.800 € et le montant s'élevant à 4 267 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'Administrateurs de :

- AGPB
- AGPM
- SOCIETE GENERALE
- CONSEIL DE L'AGRICULTURE FRANCAISE

Ainsi que le mandat de Censeur de :

- SYNACOMEX

viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ces mandats pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les représentants permanents des personnes morales ont fait savoir qu'aucune interdiction, ni incompatibilité n'empêchaient l'exercice des fonctions qui leur étaient confiées.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme annuelle de 75.000 € à répartir au titre des jetons de présence des Administrateurs et des rémunérations des membres des comités.

Cette décision est applicable dès l'exercice 2017 et se renouvellera chaque année sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

Cette décision annule et remplace la huitième résolution de l'Assemblée Générale du 27 mai 2009.

EN LA FORME EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L 225-129-6 alinéa 2 et L 225-138-1 du Code de Commerce et de la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du Travail, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux conditions et modalités qu'il déterminera sous les réserves prévues par le Code de Commerce et par la présente assemblée, d'un montant nominal qui ne pourra excéder 210.000 € représentant 3 % du capital actuel, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'Administration lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription, conformément aux dispositions de l'article L 3332-20, du Code du travail.

La présente délégation est consentie pour une durée de 12 mois à compter de la présente assemblée. Dans le cadre de la présente délégation, l'Assemblée Générale décide de supprimer son droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre, au profit des adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société existant ou à créer.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment :

- de fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles ;
- de fixer, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles ;
- de déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- d'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- de décider du montant des actions à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles et, plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission;
- de constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- de procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une façon générale, de prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour remplir toutes les formalités requises par la loi.

---o0o---

UNIGRAINS

Société Anonyme au capital de 7.000.000 €

Siège social : 23, avenue de Neuilly 75116 Paris

RCS PARIS B 642 008 296

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Cabinet Eric MARTIN et Associés
Société de Commissariat aux Comptes
44, Avenue Bosquet
75007 Paris

SA FIDUS
Société de Commissariat aux Comptes
12, Rue de Ponthieu
75008 Paris

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

**UNION FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'ECONOMIE CEREALIERE**

UNIGRAINS

Société Anonyme au capital de 7.000.000 €

Siège social : 23, avenue de Neuilly 75116 Paris

RCS PARIS B 642 008 296

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société anonyme, UNIGRAINS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations:
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste

également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Présentation des comptes consolidés » qui exposent les changements apportés en matière de mode et règles de présentation des comptes consolidés.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1 de l'annexe expose les modifications intervenues dans le mode de présentation des comptes à la suite du changement de statut juridique de la société. La note 1 a) vous précise les dérogations apportées aux règles comptables habituelles de présentation des comptes consolidés des sociétés commerciales afin que ces derniers reflètent au mieux le résultat de l'activité courante de portefeuille de votre société. La note 1 g) de l'annexe présente à titre comparatif des comptes pro-forma présentés selon les principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit. Nous avons examiné et vérifié le caractère approprié des méthodes de présentation retenues par votre société, et informations fournies dans les notes annexes, et nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les règles de détermination du périmètre de consolidation et les méthodes de consolidation retenues en application du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, sont exposées en note 1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des méthodes retenues, des éventuelles modifications apportées et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

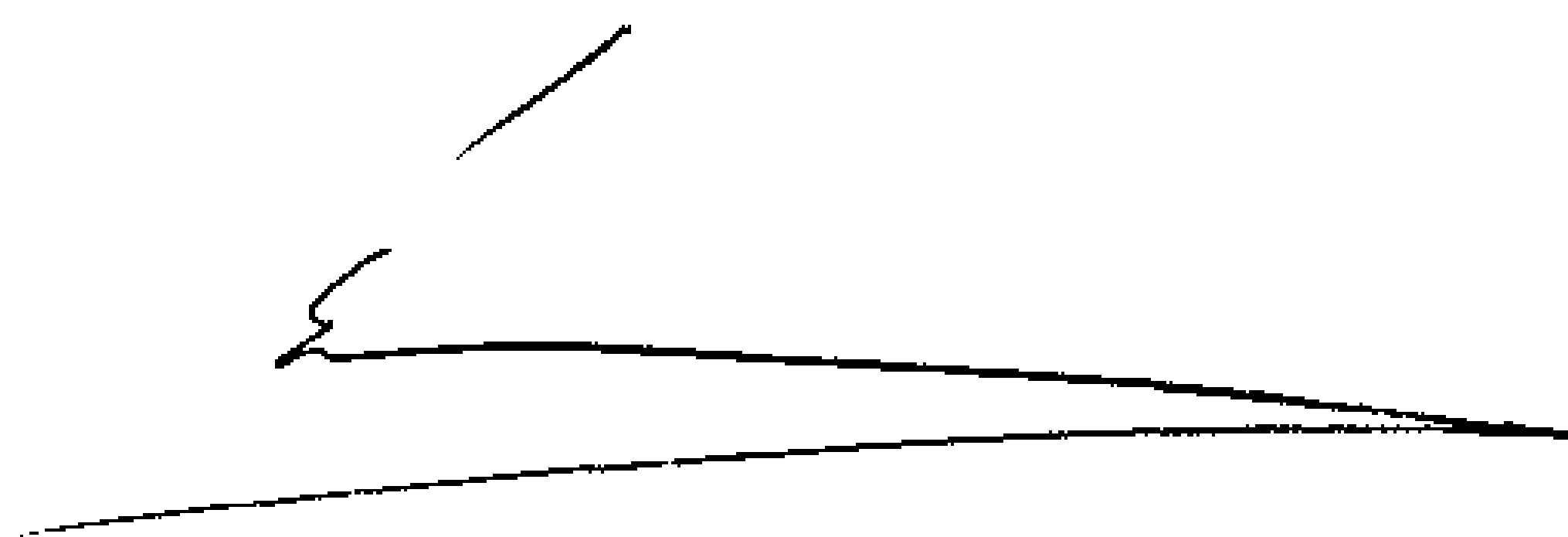
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 30 mai 2017

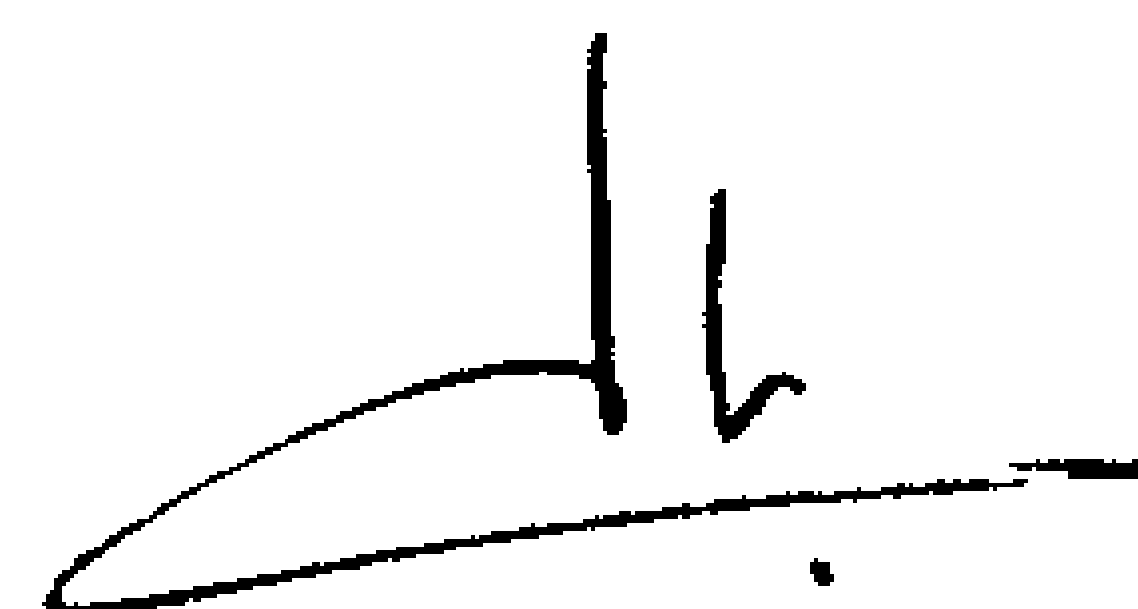
Les Commissaires aux Comptes

Eric MARTIN et Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a long horizontal stroke.

Eric MARTIN

SA FIDUS

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and a vertical stroke on the right.

Francis BERNARD

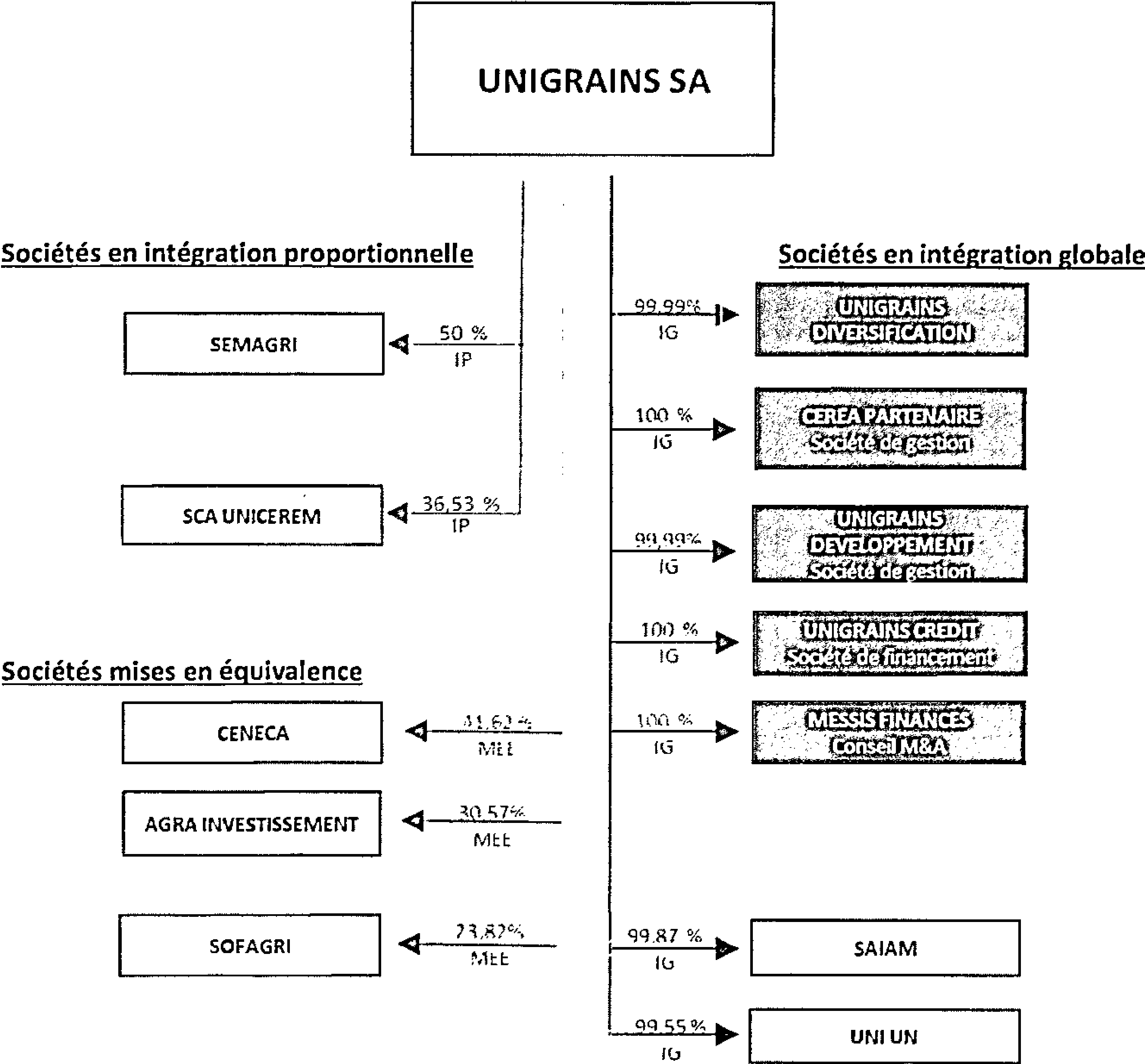


COMPTES ANNUELS CONSOLIDES 2016

UNIGRAINS SA

23 Avenue de Neuilly - 75016 Tél : 01 44 31 10 00 Fax : 01 47 20 44 03 <http://www.unigrains.fr>
SA au capital de 7 000 000 € - RCS PARIS 642 008 296 - SIRET 642 008 296 00039

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2016



SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS ET FINANCIERS CONSOLIDES 2016

PARTIE – UNIGRAINS – COMPTES CONSOLIDES 2016	5
BILAN CONSOLIDE – UNIGRAINS – 31 DECEMBRE 2016	6
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE – UNIGRAINS – 31 DECEMBRE 2016	8
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	9
FAITS CARACTERISTIQUES	10
- NOTE 1 : PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES ET PRINCIPALES REGLES DE VALORISATION	11
<i>a)Présentation des comptes consolidés</i>	11
<i>b)Méthode de consolidation</i>	11
<i>c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés</i>	12
<i>d) Principes comptables</i>	13
<i>e) Périmètre de consolidation</i>	18
<i>f) Définition du périmètre de consolidation</i>	19
<i>g) Comptes consolidés pro forma aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC</i>	20
- NOTE 2 : PORTEFEUILLE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DEFINITION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	23
- NOTE 3 : GEOGRAPHIE DU CAPITAL	24
- NOTE 4 : IMMOBILISATIONS	25
- NOTE 5 : IMPOTS DIFFERES ACTIFS	25
- NOTE 6 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	26
- NOTE 7 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	26
- NOTE 8 : TRESORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES	26
- NOTE 9 : COMPTES DE REGULARISATION	27
- NOTE 10 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	27
- NOTE 11 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27
- NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	28
- NOTE 13 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	28
- NOTE 14 : AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	28
- NOTE 15 : DETAIL DES IMPOTS SUR LE RESULTAT	28
- NOTE 16 : RESULTAT DE L'EXERCICE	29

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS ET FINANCIERS CONSOLIDES 2016

- NOTE 17 : RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	29
- NOTE 18 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	30
- NOTE 19 : AUTRES INFORMATIONS	31
- NOTE 20 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES	31
- NOTE 21 : AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN	31

UNIGRAINS SA
Bilan consolidé au 31 Décembre 2016

ACTIF (en milliers d'euros)		EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	Note 4	665	179
Immobilisations corporelles	Note 4	10 697	11 447
Immobilisations financières	Note 4		
Titres de participation non consolidés		522 119	471 812
Participations mises en équivalences		4 702	4 678
Autres immobilisations financières		53 608	57 288
TOTAL I		591 791	545 404
ACTIF CIRCULANT			
Impôts différés actif	Note 5	4 459	3 176
Clients et Autres débiteurs	Note 6	14 806	6 060
Valeurs mobilières de placement	Note 7	151 749	193 680
Trésorerie nette des concours bancaires	Note 8	40 410	25 670
Comptes de régularisation	Note 9	753	408
TOTAL II		212 177	228 994
TOTAL GENERAL		803 968	774 398

UNIGRAINS SA
Bilan consolidé au 31 Décembre 2016

PASSIF (en milliers d'euros)		EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			
Capital social	Note 10	7 000	7 000
Primes	Note 10	-	
Réserves consolidées	Note 10	719 064	702 834
Ecart de conversion	Note 10		
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	Note 10	27 791	20 278
TOTAL I		753 855	730 112
INTERETS MINORITAIRES		3	23
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques et charges	Note 11	2 668	2 467
TOTAL II		2 668	2 467
DETTES			
Impôts différés passifs			
Emprunts et dettes financières	Note 12	27 937	28 727
Fournisseurs et Autres créditeurs	Note 13	15 059	12 929
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 14	4 445	141
TOTAL III		47 441	41 797
TOTAL GENERAL		803 968	774 398

UNIGRAINS SA
Compte de résultat consolidé au 31 Décembre 2016

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
+ Vente de marchandises		
+ Production de services	16 488	7 778
+ Autres produits d'exploitation	-	3
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 488	7 781
CHARGES D'EXPLOITATION		
- Achats consommés	8 869	7 755
- Charges de personnel	19 241	15 040
- Autres charges d'exploitation	674	89
- Impôts et taxes	620	892
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 220	1 176
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	30 624	24 952
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 14 136	- 17 171
PRODUITS FINANCIERS		
+ Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
+ Produits financiers/ Participation et autres titres détenus à LT	17 763	11 216
+ Produits /Prêts et créances sur clientèle	403	282
+ Produits sur Valeurs mobilières de placement	1 000	3 922
+ Plus value sur cession d'immobilisations financières	22 403	31 218
+ Reprises/Amort et provisions - charges financières	16 191	8 408
+ Autres produits financiers	1 994	3 126
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	59 754	58 172
CHARGES FINANCIERES		
- Coût de l'endettement financier brut	36	62
- Amortissements et provisions - charges financières	11 692	15 354
- Moins value sur cession d'immobilisations financières	2 147	207
- Autres charges financières	1 391	5 321
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS (VI)	15 266	20 944
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	44 489	37 228
+ Autres produits et charges exceptionnels (VII)	1 812	2 919
- Impôts sur les bénéfices (VIII) Note 15	4 511	1 688
3 - RESULTAT DES ENTREPRISES INTEGREES (I - II + V - VI + VII - VIII)	27 654	21 288
- Résultat des Fonds Gérés (IV)	- 23	- 68
- Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence (X)	- 114	1 074
- Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition (XI)	-	-
- Intérêts minoritaires (XII)	-	3
4 - RESULTAT NET (I - II + V - VI + VII - VIII - IV - X - XI - XII)	27 791	20 278
Résultat net part groupe Note 16	27 791	20 278
Résultat net intérêts minoritaires	3	23

Résultat par action : 198,50 euros

Résultat dilué par action : 198,50 euros

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE:

Unigrains a effectué une demande de retrait d'agrément en qualité de Société de Financement auprès de l'ACPR qui a été obtenue en date du 9 mars 2016 avec prise d'effet le 18 mars 2016.

Ce changement de statut juridique a rendu obligatoire un changement de présentation des comptes.

Les comptes de la société UNIGRAINS SA qui étaient établis et présentés conformément aux dispositions de la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit, doivent à compter du présent exercice ouvert le 1er janvier et clos le 31 décembre 2016, être établis et présentés, selon les règles applicables aux sociétés commerciales (Art L 123-12 à L 123-28-2 et R123-172 et suivants du code de commerce et dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement 2016-07).

Les changements apportés concernent essentiellement le mode et les règles de présentation des comptes, les méthodes comptables et règles d'évaluation étant demeurées inchangées.

Pour une meilleure lisibilité des comptes consolidés, il est présenté dans la NOTE 1 g) des comptes consolidés pro forma établis conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'ANC.

Par ailleurs, les comptes retenus pour la société AGRA INVESTISSEMENT sont les comptes du 31/12/2016 non audités.

Les comptes retenus pour les sociétés CENECA et SOFAGRI sont ceux arrêtés respectivement au 30/09/2016 et au 30/06/2016.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Le périmètre de consolidation a évolué en 2016 de la manière suivante:

- La société UNIGRAINS DEVELOPPEMENT a rejoint le Groupe et est consolidée par intégration globale au 01/01/2016.
- La société CREAGRO est sortie du périmètre de consolidation suite à sa liquidation le 23/12/2016.
- La SCI SEE est sortie du périmètre de consolidation suite à une opération de transmission universelle de patrimoine (TUP) avec UNIGRAINS SA au 30/06/2016.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

NOTE 1 - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES ET PRINCIPALES REGLES DE VALORISATION

a) Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe UNIGRAINS de l'exercice 2016 ont été établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés arrêtée par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016.

Les charges et les produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Par dérogation aux règles comptables courantes, afin de mieux refléter le résultat de l'activité habituelle de la société UNIGRAINS, le résultats de l'activité de portefeuille et notamment les gains ou pertes en capital figurent en résultat financier et non en résultat exceptionnel.

b) Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par UNIGRAINS SA ayant en autres pour activité la gestion de portefeuille pour autrui, la gestion d'actifs pour compte de tiers et des Sociétés Civiles immobilières.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante. Celle-ci existe dès lors que le groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

- Intégration Proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, et qui se situent dans le prolongement des activités financières d'UNIGRAINS sont consolidées par Intégration Proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

- *Mise en équivalence*

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de la filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction égale ou supérieure à 20% des droits de vote de cette filiale.

Sont par ailleurs consolidées par cette méthode les sociétés sous un autre contrôle mais dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement des activités financières d'UNIGRAINS.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

- *Calcul des écarts d'acquisition*

L'entrée dans le périmètre de consolidation de nouvelles sociétés donne lieu au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

- *Traitement des écarts d'acquisition*

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les modifications apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

- *Comptes réciproques*

Les créances, dettes et engagements réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Les provisions internes ont été éliminées dans la mesure où elles ne constatent pas une dépréciation ou un risque au niveau de l'ensemble consolidé.

- *Amortissements dérogatoires*

Les amortissements dérogatoires de l'exercice ont été éliminés pour un montant de 688 K€ et il a été pris en compte une imposition différée de +116 K€.

d) Principes comptables

UNIGRAINS applique les méthodes préférentielles prévues dans le règlement 99-02 amendé par l'ANC 2016-08 du 2 décembre 2016. Il s'agit :

- du provisionnement en totalité au compte de résultat des coûts des prestations de retraite et des prestations assimilées,
- de l'inscription à l'actif des immobilisations acquises dans le cadre d'une opération de location-financement,
- de la comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice,
- de l'enregistrement en résultat des écarts de conversion relatifs aux actifs et passifs monétaires libellés en devises.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables :

- de prudence,
- de coûts historiques,
- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- de permanence des méthodes.

Date de clôture des exercices

Toutes les entreprises consolidées ont arrêté leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre à l'exception de :

- CENECA et SOFAGRI pour lesquelles, en l'absence de comptes au 31 Décembre 2016, les comptes retenus ont été ceux arrêtés, respectivement au 30/09/2016 et au 30/06/2016.

L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.

Conversion des créances et des dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises, non couvertes par un achat ou par une vente de devises à terme, sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date du bilan. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écart de conversion au bilan dans

les comptes sociaux. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque financier dans les comptes sociaux.

Conformément à la méthode préférentielle prévue au § 300 du règlement 99-02, les écarts de conversion actif et passif sont comptabilisés en résultat consolidé.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût historique et sont amorties de façon linéaire sur une durée n'excédant généralement pas 5 ans.

Elles sont dépréciées de manière exceptionnelle lorsqu'il apparaît de manière irréversible que les flux de trésorerie futurs dégagés ne permettront pas de recouvrer leur valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée normale d'utilisation selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement généralement retenus par le Groupe sont les suivants :

- Agencements : 10 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel de bureau : 3 ans
- Véhicules : 4 ans
- Logiciels : 3 ans
- Installations : 5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur économique des participations ou la valeur de marché des autres titres devient inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Lorsque la valeur de marché n'existe pas ou présente une incertitude dans sa détermination, la valeur des participations est comparée à la quote-part de situation nette telle qu'elle résulte du dernier bilan disponible. La différence donne lieu à constatation d'une dépréciation.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisés par dérogation aux dispositions en résultat financier.

La valorisation du portefeuille au 31 décembre 2016 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne les fonds communs de placement à risque (FCPR), conformément aux pratiques de place, ne sont comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors bilan.

En cas de cession de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS ou FIFO).

Sont distingués parmi les immobilisations financières, les éléments suivants :

- ***Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme***

Cette catégorie comprend également les obligations remboursables, convertibles ou attachées à des Bons de Souscription d'Action, susceptibles de donner accès au capital, dès lors que ces titres sont détenus dès l'origine avec cette finalité dans le cadre de la politique de gestion des participations.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,
- les sociétés dont le capital social est détenu pour au moins 20% de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10% quand un poste d'administrateur est détenu et qu'une influence notable est exercée (*quand aucun actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que UNIGRAINS est l'un des trois premiers actionnaires*).

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

- ***Titres d'investissement***

Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

- **Prêts et Créances sur la clientèle**

Parmi les immobilisations financières figurent des créances sur la clientèle qui comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales et autres concours à la clientèle.

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dès lors qu'une créance sur la clientèle est porteuse d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Les dotations et reprises de provisions liées aux créances sur la clientèle sont inscrites au compte de résultat.

Impôts différés

Les différences constatées entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales ainsi que les différences temporaires et les reports déficitaires ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de placement de trésorerie. Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou de leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée. Le portefeuille de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

Les dépréciations des valeurs mobilières de placement sont la constatation comptable d'un amoindrissement de leur valeur résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques connus à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

La politique en matière de provisionnement de litiges et de contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice, les conséquences financières de chaque litige et les probabilités qui lui sont associés. Les provisions pour risque correspondantes sont dès lors ajustées pour refléter cette appréciation.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les prestations accordées aux salariés au titre des indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision pour l'ensemble des salariés des filiales du Groupe.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (*régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 1 140 k€.

Parmi les hypothèses retenues pour évaluer cette provision sont les suivantes :

- Taux de charges patronales : 40%, les charges sociales ont été provisionnées car la mise à la retraite est par hypothèse à l'initiative de l'employeur.
- Taux d'actualisation de 1,42% hors inflation
- Age de départ à retraite : 65 ans

Emprunts et dettes assimilées

Les dettes envers les établissements de crédit et les emprunts et dettes financières diverses sont présentés selon leur durée initiale ou leur nature. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Impôt sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % et passera à 28% en 2020; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme pouvant bénéficier du régime fiscal des plus-value à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (*12% du résultat brut des PV de cession*)

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1^{er} janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1^{er} janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une Contribution Sociale de Solidarité de 0,16 % (*après application d'un abattement de 19M€*) instaurée en 2016. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et ses filiales immobilières. Dans le cadre de l'intégration fiscale, la SCI SEE est sortie du périmètre de consolidation et la société UNIGRAINS DIVERSIFICATION est quant à elle, entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale au 01/01/2016.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits (*et moins-values nettes à long terme*) sont pris en compte au niveau de la société mère.

e) Périmètre de consolidation

Généralités

La détermination du périmètre de consolidation suit les étapes suivantes :

- Détermination des sociétés dans lesquelles UNIGRAINS détient plus de 20 % des droits de vote, départ de la notion d'influence présumée,
- Classement suivant le niveau de contrôle,
- Détermination de l'activité afin de définir si elle est dans le prolongement de celle d'UNIGRAINS,
- Détermination de la méthode de consolidation,
- Application, suivant les cas, des seuils d'exclusion (*total bilan ou parts dans les fonds propres*) ou prise en compte des éléments justifiant du caractère transitoire de l'investissement et des conditions de sorties prévue à l'origine.

f) Définition du périmètre de consolidation

• Consolidation par Intégration Globale (contrôle exclusif):

Sociétés présentes dans le périmètre de consolidation de 2016 :

- UNIGRAINS CREDIT, contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
 - UNIGRAINS DIVERSIFICATION contrôlée à 99,99% par UNIGRAINS,
 - UNIGRAINS DEVELOPPEMENT contrôlée à 99,99% par UNIGRAINS
 - CEREAL PARTENAIRE qui est une société de gestion de FCPR, détenue à 100 % par UNIGRAINS,
 - La SAIAM détenue à 99.87% par UNIGRAINS,
 - La Société Civile UNI UN contrôlée à 99.55 %.
 - MESSIS FINANCES contrôlée à 100% par UNIGRAINS
- ***Consolidation par Intégration Proportionnelle (contrôle conjoint):***
 - SEMAGRI détenue à 50%,
 - La Société Civile d'Attribution UNICEREM contrôlée à 36.53 %.

- ***Consolidation par Mise en Equivalence (influence notable):***

Les sociétés suivantes entrent dans le périmètre de consolidation car UNIGRAINS dispose d'une influence notable (>20 % des droits de vote), ne dispose pas de protocole de cession ou de sortie, et ne se situent pas dans le prolongement de l'activité d'UNIGRAINS :

- CENECA contrôlée à 41.62 %,
- AGRA INVESTISSEMENT contrôlée à 30.57%
- SOFAGRI contrôlée à 23.82%.

Les comptes consolidés d'UNIGRAINS SA sont eux-mêmes repris par intégration globale dans les comptes consolidés de la compagnie financière AGRICEREAL, dans le cadre du règlement 94-03 du CRB concernant la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée.

g) Comptes consolidés pro forma PCEC aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC

UNIGRAINS SA

Bilan consolidé au 31 Décembre 2016 (Pro forma PCEC)

ACTIF (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Caisse, banques centrales, CCP	1	1
Créances sur les établissements de crédit	40 253	25 477
Opérations avec la clientèle	53 766	57 480
Obligations et autres titres à revenu fixe	151 749	193 680
Participations et autres titres détenus à long terme	526 821	476 490
Immobilisations incorporelles	665	179
Immobilisations corporelles	10 697	11 447
Autres actifs et comptes de régularisation	20 018	9 643
TOTAL GENERAL	803 968	774 398

PASSIF (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	31/12/2015
Dettes envers les établissements de crédit	536	1 349
Opérations avec la clientèle	27 402	27 378
Dettes représentées par des titres	0	0
Autres passifs et comptes de régularisation	19 504	13 069
Provisions pour risques et charges	2 668	2 467
Intérêts minoritaires	3	23
Capitaux propres	753 855	730 112
Capital souscrit	7 000	7 000
Réserves consolidées et autres	719 064	702 834
Résultat de l'exercice	27 791	20 278
TOTAL GENERAL	803 968	774 398

HORS BILAN (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	509	955
Engagements de garantie	6	8
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	130 559	73 919

Résultat par action : 198,50 euros

Résultat dilué par action : 198,50 euros

UNIGRAINS SA

Comptes de Résultat consolidés au 31 Décembre 2016 (Pro forma PCEC)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
+ Intérêts et produits assimilés	14 068	9 812
- Intérêts et charges assimilées	- 36	- 71
+ Revenu des titres à revenu variable	6 233	4 320
+ Commissions (produits)	2 470	6 445
- Commissions (charges)	- 40	- 33
± G&P sur opérations des portefeuilles de négociation	- 46	- 18
± G&P sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 395	2 470
+ Autres produits d'exploitation bancaire	14 207	1 177
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 674	- 89
PRODUIT NET BANCAIRE	35 787	24 014
- Charges générales d'exploitation	- 28 754	- 23 324
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 1 018	- 1 096
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 015	- 406
± Coût du risque	- 611	1 216
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 404	810
± QP dans le résultat d'ets mises en équivalence	114	- 1 074
± G&P sur actifs immobilisés	26 808	22 301
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	32 326	22 037
± Résultat des fonds gérés	- 23	- 68
± Résultat exceptionnel	-	-
- Impôts sur les bénéfices	- 4 511	- 1 688
± Dot. & Rep amortissements de l'écart d'acquisition	-	-
± Intérêts minoritaires	- 0	- 3
RESULTAT NET	27 791	20 278

NOTE 2 : PORTEFEUILLE DE TITRES DE PARTICIPATION – DEFINITION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société ou groupe de sociétés	Quote-part du capital détenu	Capital	Réserves	Méthode de consolidation
<u>Intégration globale</u>				
CEREA PARTENAIRE - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	500	4 293	IG
MESSIS FINANCES - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	150	730	IG
UNIGRAINS DIVERSIFICATION - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,99	12 600	37 468	IG
UNIGRAINS CREDIT - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	100,00	33 089	1 000	IG
UNIGRAINS DEVELOPPEMENT - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,99	1 000	0	IG
5.A.I.A.M. SA -23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,87	192	906	IG
UNI-UN SCI - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,55	337	0	IG
<u>Intégration proportionnelle</u>				
SEMAGRI - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	50,00	30 965	755	IP
UNICEREM - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	36,53	40 000	-	IP
<u>Mise en équivalence</u>				
CENECA - 9, avenue George V - 75008 PARIS	41,62	915	3 768 (1)	ME
AGRA INVESTISSEMENT - 29 Rue de général FOY - 75008 PARIS	30,57	4 365	-1 133	ME
SOFAGRI S.A - rue Léon Patoux - 51100 REIMS	23,82	2 834	272 (2)	ME

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence

(1) Comptes au 30/09/2016

(2) Comptes au 30/06/2016

NOTE 3 : GEOGRAPHIE DU CAPITAL

Liste des actiannaires d'UNIGRAINS

UNICEREALES	65.71 %
SOCIETE GENERALE (groupe)	6.79 %
NATIXIS (groupe)	6.33 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	5.82 %
SOFIPROTEOL	5.15 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	3.40 %
BNP PARIBAS	3.39 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS	1.94 %
HSBC	1.46 %
AUTRES ACTIONNAIRES	0.01 %

Liste des actionnaires d'UNICEREALES

AGRICEREALES SA	58.65%
<u>Elle-même détenue par :</u>	
ASS. GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	42.10 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS	11.18 %
FDNCARIS (CREDIT AGRICOLE)	37.57 %
AUTRES ACTIONNAIRES	9.15 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	14.16 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRDDUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	6.39 %
UNION INVIVO	4.73 %
GROUPEMENT D'EMPLDYEURS LA BDETIE "GELB"	4.29 %
NATIXIS (groupe)	3.33 %
AUTRES ACTIONNAIRES	8,45 %

Liste des actiannaires d'UNIGRAINS CREDIT

UNIGRAINS SA	100.00 %
--------------	----------

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Brut	2 365	267	2 631	1 861	272	2 133
Amortissements	-1 701	-265	-1 967	-1 687	-267	-1 953
TOTAL IMMO. INCORPORELLES NETTES	663	1	665	174	5	179
Brut	20 722	648	21 370	6 177	15 485	21 662
Amortissements	-10 568	-106	-10 674	-9 295	-919	-10 214
TOTAL IMMO. CORPORELLES NETTES	10 154	543	10 697	-3 118	14 565	11 447
Brut	520 726	38 626	559 352	474 293	42 342	516 635
Amortissements	-30 726	-6 507	-37 233	-37 857	-6 966	-44 823
TOTAL Titres de participations ou autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	490 000	32 119	522 119	436 436	35 376	471 812
Brut	4 702	0	4 702	4 678	0	4 678
Amortissements	0	0	0	0	0	0
TOTAL Participations mises en équivalence	4 702	0	4 702	4 678	0	4 678
Brut	315	38 702	39 018	308	45 210	45 519
Amortissements			0			
SOUS-TOTAL Crédit à la clientèle	315	38 702	39 018	308	45 210	45 519
Brut	-3 816	15 339	11 524	7 700	502	8 202
Amortissements			0			
SOUS-TOTAL Prêts subordonnés	-3 816	15 339	11 524	7 700	502	8 202
Brut	0	3 816	3 816	0	4 321	4 321
Amortissements	0	-749	-749	0	-754	-754
SOUS-TOTAL Créances douteuses	0	3 067	3 067	0	3 567	3 567
TOTAL Autres immobilisations financières	-3 500	57 109	53 608	8 009	49 280	57 288
TOTAL IMMO. FINANCIERES NETTES	491 201	89 228	580 429	449 123	84 656	533 779

NOTE 5 : IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Impôts différés actifs	4 459	0	4 459	3 176	0	3 176
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	4 459	0	4 459	3 176	0	3 176

NOTE 6 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Brut	4 668	10 783	15 450	1 781	4 770	6 551
Provision	-644	0	-644	-492	0	-492
AUTRES DEBITEURS	4 024	10 783	14 806	1 290	4 770	6 060

NOTE 7 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Brut	103 801	48 547	152 348	130 251	63 898	194 148
Provision	-586	-12	-599	-468	0	-468
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	103 214	48 535	151 749	129 783	63 898	193 680

NOTE 8 : TRESORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Caisse	0	0	1	0	1	1
Etab.crédit, cpte ordin débiteurs	13 092	22 212	35 305	5 765	9 771	15 536
Dettes rattachées à des cpte ordin	0	0	0			0
Etab.crédit, cpte à terme et prêts	8	4 940	4 948	4 726	5 210	9 936
Créances rattachées cpte à terme & prêts	0	0	0	3	2	4
Cptes ordinaires débiteurs	157	0	157	0	192	192
TRESORERIE NETTE DES CONCOURS BANCAIRES	13 258	27 153	40 410	10 495	15 175	25 670

NOTE 9 : COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Comptes de régularisation	647	106	753	337	71	408
COMPTES DE REGULARISATION	647	106	753	337	71	408

NOTE 10 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecart d'acquisition	Total Capitaux Propres
SITUATION AU 31/12/2014	7 000	681 021	25 934	0	713 955
Distributions UNG	0	0	-4 060		-4 060
Autres variations	0	0	-60		-60
Résultat non distribué	0	21 813	-21 813		0
Résultat 2015	0		20 278		20 278
SITUATION AU 31/12/2015	7 000	702 834	20 278	0	730 112
Distributions UNG			-4 060		-4 060
Autres variations			12		12
Résultat non distribué		16 230	-16 230		0
Résultat 2016			27 791		27 791
SITUATION AU 31/12/2016	7 000	719 064	27 791	0	753 855

NOTE 11 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation du périmètre	31/12/2016
UNIGRAINS (1)					
Risques divers	1 050	50			1 100
Risques de crédit	0				0
Risques de Hors Bilan	0				0
Provision engagement retraite	988	152			1 140
Charges diverses	78				78
Provisions pour risques UNIGRAINS	2 116	202	0	0	2 318
UNIGRAINS CREDIT					
Risques de crédit	350				350
Provisions pour risques UNIGRAINS CREDIT	350	0	0	0	350
TOTAL GENERAL	2 467	202	0	0	2 668

(1) Les engagements retraite sont comptabilisés au niveau de la société mère

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Ets cdt, cat & emprunts	534	0	534	1 222	124	1 345
Dt rattachées emprunts	2	0	2	4	0	4
Ctes créditeurs à terme	0	27 402	27 402	0	27 378	27 378
Dettes sur titres	0	0	0	0	0	0
Total Emprunts et Dettes	536	27 402	27 937	1 226	27 502	28 727

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Autres créditeurs	21 399	-6 340	15 059	8 052	4 876	12 929
AUTRES CREDITEURS	21 399	-6 340	15 059	8 052	4 876	12 929

NOTE 14 : AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2016	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2015
Autres dettes et Comptes de régularisation	82	4 364	4 445	61	79	141
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	82	4 364	4 445	61	79	141

NOTE 15 : DETAIL DES IMPOTS SUR LE RESULTAT

En milliers d'euros	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
Impôts courants	3 228	5 418
Impôts différés	1 283	-3 730
TOTAL IMPOTS	4 511	1 688

NOTE 16 : RESULTAT DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total 31/12/2016
UNIGRAINS	24 494	0	24 494
UNIGRAINS CREDIT	260		260
CEREA PARTENAIRE	4 858		4 858
SAIAM	35		35
SEE	59		59
UNI UN	75		75
UNI DEVELOPPEMENT	-136		-136
UNI DIVERSIFICATION	-1 835		-1 835
MESSIS FINANCES	-838		-838
CREAGRO	31		31
SEMAGRI	673		673
CENECA	95		95
SOFAGRI	98		98
AGRA INVESTISSEMENT	-78		-78
Résultat 2016	27 791	0	27 791

NOTE 17 : RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE

En milliers d'euros	Total 31/12/2016
Résultat net	27 791
Charge d'impôt	4 511
Résultat comptable avant impôt	32 303
Taux	34,43%
Impôt théorique	11 122
Ecart sur différences permanentes	-7 767
Résultat des sociétés mises en équivalence	-38
Ecart sur différences temporaires	600
Ecart sur taux (sociétés étrangères/imposition)	-54
Retraitements de consolidation	1 565
Déficit créé sur l'exercice	312
Déficit utilisé sur l'exercice (imputation du bénéfice de l'exercice sur déficit antérieur)	-753
Reduction des déficits reportables suite à redressement fiscal	0
Avoirs fiscaux / Crédit d'impôt / Exonération	0
Abattement 3,3%	0
Intégration fiscale	-485
Autres	11
IMPÔT REEL	4 511

NOTE 18 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'euros	TOTAL 31/12/2016
Résultat net consolidé (part groupe et minoritaires)	27 791
+/- Dotations nettes aux amortissements	-3 888
-/+ Provision pour risques et charges, retraites	-1 908
-/+ Variation de l'impôt différé	-1 283
-/+ Dividendes des entités MEE	90
-/+ Plus et moins-values de cession	-23 294
+ Charges financières nettes	
Capacité d'autofinancement	-2 492
+/- Variations du BFR	-8 943

= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-11 435
- Décaissements liés aux acquisitions d'entreprises consolidées	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations inc et corporelles	-1 014
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles Groupe	1 953
+/- Encaissements/Décaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-11 941
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-11 001
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-4 060
- Dividendes versés aux actionnaires des minoritaires	
+ Encaissements liés aux augmentations de capital de la société mère	
+ Encaissements liés aux variations de titres d'entités consolidées	
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	23
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-717
+/- intérêts décaissés	
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de FINANCEMENT	-4 754
= VARIATION de la TRESORERIE NETTE	-27 190
Effet des variations de taux de conversion	
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	219 350
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	192 160

NOTE 19 : AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice d'UNIGRAINS et des sociétés en Intégration Globale ayant du personnel :

	UNIGRAINS	UNIGRAINS CREDIT	MESSIS FINANCES	UNIGRAINS DEVELOPPEMENT	CEREA PARTENAIRE	TOTAL
Effectifs	62	-	5	1	19	87

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration :

Concernant UNIGRAINS, le montant global des rémunérations allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 589K€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 12 K€.

Il n'a pas été pris d'engagement particulier en matière de pensions et retraites au profit d'anciens membres dirigeants.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédit accordé pendant l'exercice aux membres des organes d'administration.

NOTE 20 : ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (*régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite*)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65^{ème} année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 1 140 k€.

NOTE 21 : AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- *Engagements financiers donnés:*

- Engagements de financements en faveur de la clientèle : 509K€
- Engagement de garantie en faveur d'ordre d'établissements de crédit : 6K€

- *Engagements financiers reçus:*

- Engagements sur titres à recevoir : 130 559K€

- *Instruments financiers:*

UNIGRAINS a mis en place un instrument de couverture afin de couvrir les risques de change issus de ses activités.

Un contrat de Swap de devises a été conclu entre la Société Générale et UNIGRAINS SA en date du 8 décembre 2016.

Le montant du contrat est au 31/12/2016 de 2 380 K€ ; il s'agit d'instruments de couverture d'obligations libellées en GBP et à échéance mars 2018.